

1969
2009

Innover pour
aider à
l'aménagement
durable des
territoires



POLYTECH[®]
TOURS

Département Aménagement



CITERES
UMR 6173
*Cités, Territoires,
Environnement et Sociétés*

Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet
d'Aménagement, Paysage,
Environnement

Espaces verts, paysage et trame verte Le cas de l'agglomération tourangelle



Année : 2011-2012

Directeurs de recherche:

SERVAIN-COURANT Sylvie

ANDRIEU Dominique

ISSELIN Francis

Projet de Fin d'Etudes DA5

MINIOT Juliette

RODRIGUEZ Julie

Espaces verts, paysage et trame verte

Le cas de l'agglomération tourangelle

Année : 2011-2012

Tuteurs :

SERVAIN-COURANT Sylvie

ANDRIEU Dominique

ISSELIN Francis

MINIOT Juliette

RODRIGUEZ Julie

Avertissement

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

Les auteurs de cette recherche ont signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

Formation par la recherche et projet de fin d'études

La formation au génie de l'aménagement, assurée par le département aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer toute une partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

Remerciements

Nous tenons à remercier tout particulièrement et témoigner toute notre reconnaissance à nos tuteurs qui nous ont encadrées et conseillées tout au long de ce projet:

- SERVAIN-COURANT Sylvie, tutrice principale de ce projet, maître de conférences en géographie
- ANDRIEU Dominique, tuteur de ce projet, géographe-cartographe dans la recherche en sciences humaines et sociales
- ISSELIN Francis, tuteur de ce projet, enseignant-chercheur

Nous remercions également les personnes ayant en charge la gestion des espaces verts étudiés qui nous ont accordées leur temps et leur intérêt :

- BOUTIN Francis, technicien de la ville de Tours gérant le bois des Hâtes et la forêt de Larçay
- COUTURIER Jean-Pierre, agent de l'ONF en charge du bois des Hâtes et la forêt de Larçay
- HUBERT Pascal, technicien du Conseil Général gérant l'île de la Métairie
- THEBAULT Michel, directeur du service parcs et jardins de Montlouis-sur-Loire

Ainsi que toutes les personnes qui nous ont aidées tout au long de cette recherche.

Sommaire

Introduction	1
Partie 1 : Contexte général de la recherche	2
I. Paysage, espaces verts, Trame Verte et Bleue : trois notions imbriquées	3
1. Le paysage : un concept en perpétuelle évolution	3
2. Les espaces verts : lieux incontournables en ville	7
3. La Trame Verte et Bleue : un nouvel outil.....	10
II. Question de recherche et hypothèses	13
Partie 2 : Terrain d'étude et méthode de travail	14
I. Les terrains d'étude	15
1. Une agglomération dynamique.....	15
2. Trois terrains d'étude aux richesses variées	22
II. La méthode	24
Partie 3 : Analyse	27
I. Des espaces boisés ayant chacun un cadre paysager particulier	28
II. Des espaces verts inscrits depuis longtemps dans le paysage tourangeau	29
III. Trois espaces verts singuliers	33
1. Des terrains aux ressources variées	33
2. Un type propre à chaque espace vert	56
Conclusion	59
Bibliographie	61
Table des figures	64
Table des photos	65
Table des tableaux	67
Table des matières	68
Annexes	70

Introduction

Depuis 2007, le Grenelle de l'environnement met les questions environnementales en avant dans les politiques publiques. La nature est omniprésente en ville comme à la campagne et il est donc temps que les activités humaines la prennent en compte. Actuellement, la ville détruit davantage l'environnement qu'elle ne le protège [CLERGEAU, 2007]. Au sein des grandes étendues d'urbanisation demeurent quelques îlots de verdure : historiques, comme les jardins botaniques, associés aux grands ensembles ou encore imposés par la nature elle-même, notamment lorsqu'on pense au cas de Tours et à ses zones inondables inconstructibles. La question de ces espaces verts est d'autant plus cruciale ces derniers temps, avec l'apparition d'un nouvel outil de planification : la Trame Verte et Bleue.

En effet, les espaces verts possèdent de multiples fonctions, dont celle de refuge pour la faune et la flore. Ils ne se résument cependant pas à leurs seules missions écologiques et représentent un certain cadre de vie pour les habitants, qui peuvent jouir d'un espace de verdure préservé au sein d'une urbanisation dense. Qu'ils soient en cœur de ville ou en périphérie, ces sites offrent des paysages variés.

Pour aller plus loin et comprendre cette grande diversité, nous nous sommes posé plusieurs questions : la place des espaces verts dans l'agglomération influe-t-elle sur leurs caractéristiques ? Répondent-ils tous aux mêmes attentes ? Que peuvent-ils offrir aux habitants ?

Cette réflexion s'inscrit dans une étape du programme de recherche GESSOL (Ministère de l'Ecologie). Ce projet cherche à interroger, à l'échelle de l'agglomération de Tours, les conditions d'une gestion durable des sols comme supports des espaces verts urbains, en partant d'une approche en termes de services rendus à la société par les sols. La démarche appliquée au territoire de l'agglomération tourangelle, représentatif d'une agglomération moyenne française, permettra une généralisation à d'autres espaces urbains du fait de ses caractéristiques. Ce projet de recherche est divisé en trois tâches et le Projet de Fin d'Etudes est inclus dans le premier point de la deuxième tâche qui cherche à développer une approche plus générale des espaces verts par le paysage.

La présentation des résultats de cette recherche se déroulera en trois parties. La première exposera les concepts clés tel que le paysage, les espaces verts et la Trame Verte et Bleue afin d'aboutir à la formulation de la problématique et des hypothèses. Puis, nous présenterons le terrain d'étude (trois espaces verts) et la méthode de travail et enfin, nous présenterons les résultats de l'analyse.

Partie 1 : Contexte général de la recherche

Afin de débiter cette recherche, nous avons décidé d'aborder trois concepts qui sont essentiels pour ce sujet de recherche : le paysage, les espaces verts ainsi que les Trames Vertes et Bleues. En effet, ces notions nous permettront de mieux connaître les caractéristiques des espaces verts ainsi que les éléments qu'ils peuvent apporter aux usagers et à la ville, en termes de richesse écologique et paysagère. Nous aborderons donc d'abord ces trois concepts imbriqués puis nous nous attacherons à étudier le rôle joué par les espaces verts pour le paysage ainsi que les Trames Vertes et Bleues, ce qui nous amènera à définir notre problématique.

I. Paysage, espaces verts, Trame Verte et Bleue : trois notions imbriquées

1. Le paysage : un concept en perpétuelle évolution

a. Une notion complexe et évolutive

Le paysage est une notion complexe et donc difficile à définir. De nombreuses définitions ont été proposées, qui ont évolué au cours du temps et actuellement plusieurs sont diffusées et utilisées, ce qui confère une impression de flou autour de cette notion comme l'ont montrée des travaux de chercheurs [FILLERON, 2008]. Cependant, on peut remarquer, en examinant plus précisément les définitions communément utilisées que deux sens différents sont proposés dans la plupart des dictionnaires : « *une étendue de pays qui se présente à un observateur* » [MERLIN et CHOËY, 2010, p.621] ou encore une « *représentation d'un paysage (...) par la peinture, le dessin, la photographie, etc.* » [Le petit Larousse, 2010, p.753]. L'idée de paysage renvoie ainsi à la représentation qu'en a l'homme, qui peut donc être objective mais aussi très subjective et influencée par sa propre histoire, ses propres filtres.

Afin de comprendre comment ont été proposées ces deux définitions, on peut tout d'abord s'intéresser à l'évolution du contenu de cette notion, qui est devenue aujourd'hui un concept scientifique largement exploité. Le terme paysage apparaît pour la première fois en France en 1493 pour désigner un tableau représentant un paysage. Cependant, selon BRUNET et FERRAS dans « les mots de la géographie *Dictionnaire critique*» (1992), le terme paysage vient de l'italien *paesaggio*, qui signifie ce que l'on voit du pays. Pour eux, le paysage est donc « *une apparence et une représentation : un arrangement d'objets visibles perçu par un sujet à travers ses propres filtres, ses propres humeurs...* ».

En 1968, BERTRAND propose une définition qui introduit la notion de « *perpétuelle évolution* » afin d'insister sur le caractère changeant d'un paysage selon le temps, les heures, les saisons etc. On peut également noter que le terme paysage a connu une réelle pérennité dans les définitions proposées par les dictionnaires de langue française depuis le 16^{ème} siècle [FILLERON, 2008]. Cette stabilité est également notable dans les différentes définitions proposées par le *Dictionnaire de l'Académie Française* de 1694 à 1935. Celles-ci reprennent les deux sens donnés à cette notion : « *une étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect* » mais également « *un tableau qui représente un paysage* ». Malgré la pérennité de la définition, on peut remarquer que de nombreuses disciplines sont intéressées par l'étude du paysage et sa définition, ainsi, cette pluralité disciplinaire entraîne une abondance de définitions.

Apparaît plus récemment une définition en écologie du paysage qui le définit comme « *un niveau d'organisation des systèmes écologiques, supérieur à l'écosystème. Il existe indépendamment de la perception* » [BUREL et BAUDRY, 1999 in FILLERON, 2008, p.3]. Dans ce cas, la notion est appréhendée de manière plus « objective », en écartant la perception des hommes, élément qui confère une grande part de subjectivité mais également une grande richesse, ce qui marque une rupture.

Cette diversité s'illustre parfaitement dans l'historique de la prise en compte du paysage en France, notamment par la géographie. A partir du 19^{ème} siècle, la pratique de la géographie se tourne, avec l'émergence de la géographie régionale classique, vers une observation directe de la nature, sur le terrain. Cette évolution permet une approche naturaliste du paysage, qui passe par l'étude du phénomène en lui-même et non seulement de sa représentation. A partir des années 1950, un nouveau courant apparaît chez

les géographes : la géographie « théorique et quantitative ». Cette nouvelle discipline appréhende le paysage d'une manière différente de la précédente. En effet, elle s'intéresse à des espaces plus vastes, et donc non observables sur le terrain, car elle considère que le paysage est une notion trop floue pour être scientifique. Par la suite, les représentations et la perception des acteurs ont également été réintégrées par des spécialistes dans l'étude de cette notion [GOSME, 2005].

On note aussi une réelle diversité d'approches de ce concept. Celles-ci peuvent être regroupées en quatre catégories. La première est une *approche* que l'on peut qualifier d'« objective », c'est celle des naturalistes et de la géographie classique au 19^{ème} siècle, qui s'intéresse au paysage-objet et intègre toutes les dimensions physiques de l'environnement, en écartant l'homme et sa perception. Le courant de l'écologie du paysage, dont nous avons parlé précédemment, s'inspire de cette approche, mais il est divisé entre les aménagistes, qui prennent davantage en compte l'action de l'homme et les écologistes [GAMACHE, et al, 2004]. La deuxième approche s'intéresse à la *subjectivité du paysage, à sa représentation et à sa perception*. Il est ici « *de nature culturelle, relevant du domaine du sensible, il est le fruit d'une construction mentale* » [ROGER, 1994 in GAMACHE, et al, 2004, p.75]. L'approche suivante est une liaison entre les deux premières, elle considère le paysage sous un angle à la fois « objectif », comme le courant des écologistes, mais également subjectif et lié aux perceptions et aux représentations. Toute analyse au sein de cette approche doit prendre en compte trois composantes : une analyse du paysage-objet, un relevé des différentes perceptions de ce même paysage et enfin une synthèse des données des différentes unités paysagères. Enfin, la dernière approche, celle de la géographie culturelle, est une démarche où le paysage est *le reflet d'une société et de ses modes de vie*. Toute analyse dans cette démarche s'intéresse plus au vécu d'un paysage qu'à sa perception par les acteurs : « *la culture s'affiche par le paysage* » [GAMACHE, et al, 2004, p.76]. Il fait partie de l'identité de chaque territoire car il résulte d'une mise en valeur sociale mais également car il offre aux habitants des repères familiers, qui facilitent l'identification et l'appropriation. Il peut aussi être appréhendé selon une approche patrimoniale, en raison de la prise en compte de nombreux éléments agricoles, naturels ou patrimoniaux.

Un autre aspect du paysage est également notable et à souligner. Il concerne son rôle de promoteur d'un territoire, surtout pour les paysages emblématiques. En effet, l'attractivité d'un territoire dépend fortement de la qualité du paysage qui lui est associé et celui-ci devient donc une ressource économique, exploitée en ce sens et préservée en vue d'un enjeu non plus social ou environnemental mais plutôt économique. Cependant, le paysage reste une ressource fragile et à préserver car son attractivité ne garantit en rien sa pérennité et peut même, dans certains cas, la mettre en péril. C'est notamment le cas en raison des problèmes engendrés par la surfréquentation, qui peut conduire à une perte de liberté dans l'appropriation de la ressource, voire même à la perte totale de la ressource pour le territoire [DERIOZ, 2004]. C'est pourquoi un cadre réglementaire a été mis en place par les autorités publiques, afin de préserver et de mettre en valeur cette ressource fragile.

b. Un cadre législatif en mutation

Le paysage a connu des mesures de protection, de conservation et de mise en valeur évolutives au cours du temps et des échelles d'application. Ainsi, on est passé d'une protection des paysages exceptionnels ou menacés, notamment par l'urbanisation, à la gestion des paysages ordinaires. L'Etat occupe une place prépondérante dans la mise en œuvre du cadre réglementaire qui accompagne la prise en compte des paysages. En effet, c'est lui qui institue les lois cadres et contrôle leur application.

La première loi à aborder concernant la protection et la mise en valeur des paysages est celle du 8 janvier 1993. Elle offre un premier cadre de réflexion et d'actions pour le traitement réglementaire du paysage. L'Etat peut ainsi prendre des directives de protection et de mise en valeur des paysages sur des territoires remarquables par leur intérêt paysager, en accord avec les collectivités territoriales. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec ces directives. De plus, cette loi impose aux documents d'urbanisme opposables aux tiers d'inclure dans leurs objectifs la préservation de la qualité des paysages et la maîtrise de leur évolution ainsi que des prescriptions pour leur protection [MERLIN et CHOAY, 2010].

La loi du 2 février 1995 renforce la précédente et ses objectifs de protection de l'environnement avec l'introduction de dispositions relatives aux entrées de ville et à la préservation des espaces remarquables [MERLIN et CHOAY, 2010].

La signature en octobre 2000 de la Convention Européenne du paysage, qui entre en application en 2004, est un événement important dans la prise en compte du paysage dans le cadre réglementaire. En effet, c'est elle qui marque le passage d'une conception protectionniste des paysages remarquables à la prise en compte de l'ensemble du territoire et des paysages ordinaires, reconnaissant que « *le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations* » [GERMAINE, 2009, p.10]. La Convention propose aussi une définition du paysage ayant valeur juridique. Elle le désigne dans son article un comme une « *partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». Cette définition intègre les deux dimensions indissociables du paysage : sa dimension matérielle et sa dimension sensible [GERMAINE, 2009, p.11]. C'est pourquoi, dans la suite de notre étude, c'est cette définition que nous retiendrons pour qualifier la notion de paysage. Cette loi introduit également une notion absente jusqu'alors des textes réglementaires : la gestion des paysages. Cet ajout vise à maintenir la qualité des espaces du quotidien et non plus seulement à préserver des espaces remarquables, considérés comme un héritage culturel. Des actions concrètes de préservation de ces espaces ordinaires ont donc vu le jour, notamment en raison de la reconnaissance par les acteurs publics du rôle joué par les espaces verts dans la construction des identités locales et régionales. On peut ainsi mentionner la rédaction de nombreux atlas de paysage mais également de plans et de chartes concernant le paysage à un niveau plus local. De plus, un point important concerne la prise en compte systématique du paysage dans la rédaction des documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement ponctuelles.

Ainsi, on remarque que l'évolution du cadre réglementaire vers la prise en compte des paysages ordinaires, support du cadre de vie des habitants, est à mettre en parallèle avec un développement de la prise en compte du paysage au niveau local.

c. Un concept très lié aux espaces verts

Nous avons vu précédemment que la protection des paysages a connu un tournant important avec la signature de la Convention Européenne des paysages en 2000. En effet, c'est par cette loi que la prise en compte réglementaire des paysages est passée de la protection d'espaces remarquables et patrimoniaux à la prise en compte de l'importance des paysages ordinaires et de leur influence sur la qualité de vie. Ainsi, les espaces de nature ordinaire, comme peuvent parfois l'être les espaces verts en ville, sont pris en compte dans les démarches de protection ainsi que de valorisation et c'est pour cette raison que nous avons choisi d'approfondir l'étude de la notion de paysage dans ce projet.

En effet, l'étude et l'analyse des espaces verts passent par celle de leur qualité paysagère et il est donc important de bien définir cette notion et son cadre d'application avant de l'utiliser. De plus, nous avons vu que l'analyse d'un paysage dépendait fortement de la représentation et de la perception des populations. En effet, les habitants associent différentes valeurs et usages aux paysages qui marquent leur quotidien. Ainsi, la représentation qu'ils ont de leur espace de vie quotidien et de son paysage influe sur leur cadre de vie.

Il s'agit donc bien ici de concilier les deux approches du paysage à une échelle d'étude plus locale : l'approche matérielle, basée sur l'étude des éléments physiques et visibles des paysages ainsi que sur leur gestion et l'approche sensible, qui est à relier à la demande sociale des habitants et à leur lien avec le paysage qui les entoure. Ceci afin de pouvoir étudier les spécificités paysagères des espaces verts dans leur globalité et ainsi de mieux rendre compte de leur qualité paysagère.

2. Les espaces verts : lieux incontournables en ville

C'est l'urbaniste Eugène Hénard qui introduit la notion d'espace vert en 1903 lorsqu'il souhaite cartographier l'ensemble des parcs et jardins accessibles à Londres et Paris [CERTU, 2009]. En France, la notion est apparue en 1925 avec JCN Forestier, conservateur des parcs et jardins de Paris.

a. Une notion très large

Première définition

La notion d'espace vert est assez difficile à appréhender, elle a beaucoup évolué au fil des années, elle diffère selon les auteurs et elle a un sens très large, ambigu, qui engendre des glissements sémantiques. Pour donner une première piste de réflexion, on peut s'appuyer sur cette définition : « Sous le terme espace vert sont regroupés tous les espaces végétalisés, arborés ou non, qui prennent place dans le tissu urbain. Qu'ils soient publics ou privés, ouverts ou fermés aux habitants, les espaces verts ménagent une discontinuité végétale entre les zones bâties et les annexes minéralisées. Ils composent un maillage interstitiel de verdure et ils se définissent par opposition aux espaces construits. » [CERTU, 2009]. Dans cette explication, on considère les espaces verts par opposition aux bâtis, ils sont donc des éléments propres à l'urbain, excluant le rural.

Espaces verts : jardins ou forêts ?

Actuellement, la difficulté est de savoir ce que l'on considère comme étant des espaces verts : uniquement les parcs et jardins du centre ville ou fait-on également référence aux parcs en périphérie des villes?

En réalité, cette notion s'est longtemps limitée aux squares en centre-ville. La notion même de l'espace vert apparaît avec le développement des agglomérations et au fur et à mesure que l'espace naturel collectif se rétrécit [DE VILMORIN, 1976]. Les forêts et les bois sont souvent exclus, faisant davantage référence aux « espaces naturels ». En effet, ceux-ci sont assimilés à des paysages sauvages ou moins artificialisés, anthropisés laissant place à une nature spontanée [CERTU, 2009].

Dans ce projet, nous aborderons ce terme dans son sens large en considérant toutes formes végétales structurant la ville : ceinture verte, aire de repos et pelouses, parcs urbains, etc.

Ainsi, dans ce Projet de Fin d'Etudes, le terme d'espace vert regroupe des lieux très variés. Les espaces périurbains dits plus « naturels » comprennent généralement : les plaines de jeux, les bases de plein air et de loisirs, les terrains d'aventure, les équipements sportifs de grande surface, etc. En effet, au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre ville, la fonction d'accueil du public pour les activités de loisirs de plein air et de promenade se développe. Ces espaces périurbains permettent également de créer une transition entre la campagne et la ville. Quant aux espaces verts urbains, ils comprennent les jardins, les squares, les arbres d'alignement, les plantations, les jardinières, les jardins sur dalle, les jardins des ensembles immobiliers, les places plantées, etc. Ce sont des lieux plus travaillés où l'intervention de l'homme est omniprésente [MURET, 1979]. Durant ces cinquante dernières années, ils ont été considérés comme des équipements urbains, oubliant certains de leurs rôles essentiels. En effet, tous ces parcs et jardins ont des points communs, comme le maintien de la biodiversité et la préservation du patrimoine paysager. Les espaces verts sont donc des « éléments fondateurs de l'identité d'une ville » [CERTU, 2009, p.36]. A ce titre, ils font l'objet de lois afin d'offrir à tous les habitants un petit coin de verdure.

Un contexte législatif qui n'a pas évolué

Depuis la circulaire du 8 février 1973, toutes les villes doivent bénéficier d'un certain nombre de mètre carré d'espace vert par habitant :

- 10m²/habitant en zone urbaine
- 25m²/habitant en zone périurbaine.

Cette loi, toujours d'actualité, est employée dans les collectivités territoriales. Ainsi, « les espaces verts figurent désormais parmi les équipements structurants d'intérêt public » [CERTU, 2009]. De la même manière, elle introduit le fait que chaque habitant puisse bénéficier de 10m² d'espace vert de proximité et de 25m² d'espace vert de fin de semaine. Il n'est pas toujours aisé de faire la différence entre un espace vert de proximité ou de fin de semaine. C'est pourquoi pour réussir à décrypter leur vocation, il faut se baser sur des indicateurs.

Aujourd'hui, il existe de nombreux critères afin d'identifier ces différents types d'espaces, un des plus important est celui de la superficie [CERTU, 2009] :

- Surface < **1 ha** : square, jardin de proximité.
- Surface > **5 ha** : parc urbain, vocation de détente et de promenade : plus grande proportion d'arbres, aménagé simplement, géré de manière extensive.
- Surface > **100 ha** : parc périurbain ou forêt : espaces de plus grande authenticité mais leur vocation a évolué au fil du temps avec l'installation d'équipements sportifs.

Dans le cadre de cette étude intégrée au projet GESSOL, une présélection a déjà été établie concernant la superficie : seuls les espaces supérieurs à un hectare ont été retenus.

Les caractéristiques des espaces verts que nous venons de voir peuvent parfois découler de leur histoire, des traces de certaines visions historiques des jardins demeurent encore aujourd'hui, notamment dans les villes.

b. L'évolution des parcs et jardins de l'époque médiévale à aujourd'hui

Dès la fin de l'époque médiévale, les villes avaient déjà d'importants parcs et jardins. Mais, c'est au 16^{ème} siècle avec les promenades et les jeux que l'on note la création de grands espaces publics, comme par exemple le jeu de mail, qui fut l'un des premiers espaces publics où les gens de l'aristocratie pouvaient se rencontrer. Au cours des 17^{ème} et 18^{ème} siècles, les places, les cours d'eau, les bordures de fleuve et certains boulevards deviennent des lieux de promenades pour les citadins. Les municipalités ouvrent alors des jardins qui étaient fermés au public (jardin de l'hôtel de ville, etc.). Au 18^{ème} et 19^{ème} siècle, on voit apparaître dans les jardins de nouvelles espèces exotiques ainsi que des plaquettes explicatives. Dès la fin du 19^{ème} siècle, les créations de jardins publics se multiplient pour sensibiliser la bourgeoisie à la nature mais aussi pour se faire voir. L'ornementation florale devient alors un art et les mosaïques florales sont accompagnées de sculptures. Les travaux d'aménagement des parcs sont alors très importants dans les grandes villes et nécessitent la mise en place d'importants moyens. Cependant, les citadins recherchent d'autres atmosphères, moins strictes, ainsi les promenades se font plus sinueuses à travers les bosquets et les pièces d'eau. Le parc devient alors plus intimiste et protégé d'une ville tentaculaire. Le jardin anglais supplante la rigueur des jardins à la française [CLERGEAU, 2007].

Comme nous venons de le dire, il existe deux modèles différents de jardins : soit le modèle français, où les jardins sont implantés au cœur des villes ; soit le modèle anglais où ils sont implantés à l'extérieur formant une ceinture verte limitant l'expansion de la ville. Cela implique une différence de fréquentation : en France, les jardins sont utilisés quotidiennement alors que les parcs périphériques, ou les forêts périurbaines sont plutôt des sites de loisirs du dimanche [CLERGEAU, 2007].

Après la seconde guerre mondiale, les mairies acquièrent des espaces pour tenter de répondre aux aspirations des habitants voulant améliorer leur cadre de vie et avoir davantage de loisirs de plein air. On voit ainsi apparaître un nouveau type de jardin récréatif pour une classe moins aisée ne pouvant pas accéder aux jardins de centre ville. Ce genre de démarche apparaît en extension des villes dans les projets de grands ensembles [CLERGEAU, 2007]. Depuis, l'image des espaces verts leur est souvent associée. Dans les années 1980-1990, on voit apparaître des parcs plus « nature » en bordure des villes : soit acquis pour que la nature reprenne ses droits, soit protégés et conservés à l'état sauvage. Ainsi, ils se présentent davantage comme des réserves naturelles que comme des parcs. Ils ont pour objectif la conservation des espèces régionales ou encore de la biodiversité, comme par exemple les espaces naturels sensibles [CLERGEAU, 2007].

Au fil des années, les espaces verts ont tous eu un point commun : les rôles qu'ils occupent au sein de la ville, de façon plus au moins importante selon leur emplacement, leur histoire, etc.

c. La multifonctionnalité des espaces verts

Les espaces verts doivent répondre à des attentes variées de la part des habitants ; ce qui constitue un enjeu important. D'une part, ils permettent d'offrir aux citoyens un lieu de loisir, de promenade et de détente. « Pour le bonheur, la sauvegarde du monde, il est plus essentiel de le végétaliser que de le minéraliser. Planter est plus urgent que bâtir. L'homme a un besoin vital d'arbres, de plantes et d'herbe que de béton, de pierres ou de bitume » [SAINT-MARC, 1971 in DE VILMORIN, 1976, p. 19]. En effet, le phénomène urbain engendre le besoin croissant d'espace de loisir accessible à tous. Ils peuvent être un moyen de découvrir la nature et sa préservation ou encore de développer l'odorat, le goût et le toucher comme par exemple dans les jardins botaniques [BOUGE, 2009]. Cela peut être le lieu d'une activité sportive : course, parcours de santé, etc.

D'autre part, ils jouent un rôle essentiel pour la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Ils sont les lieux de refuge de nombreux mammifères, insectes, espèces végétales, etc. Ils ont un rôle dans la protection des sols en préservant les surfaces d'absorption en ville, ce qui favorise la régulation du régime des eaux et sa régénération naturelle [MURET, 1979]. Ainsi, la végétation accroît la capacité de rétention en eau des sols et favorise la réalimentation des nappes. Ils permettent également de contrôler une urbanisation parfois envahissante. Les fonctions écologiques des espaces verts ne se limitent pas uniquement aux quelques éléments résumés ici, elles sont nombreuses et complexes [MURET, 1979].

Aujourd'hui, au-delà de leurs fonctions sociales, les espaces verts apparaissent donc comme des refuges pour la biodiversité, qu'elle soit remarquable ou ordinaire. Penser à sa préservation est donc nécessaire et pour cela de nouveaux enjeux et outils apparaissent, mêlant activités humaines et protection de la nature.

3. La Trame Verte et Bleue : un nouvel outil

a. Une idée ancrée dans l'histoire de l'urbanisme

La notion de Trame Verte et Bleue s'inscrit dans l'histoire de l'urbanisme depuis plus d'un siècle. En effet, elle témoigne de la vision hygiéniste du début du 20^{ème} siècle, puis de la volonté de maîtriser le développement de la ville ces trente dernières années [CORMIER, et al, 2010]. En Angleterre, le concept de *ceinture verte* autour des villes se développe à la fin du 19^{ème} siècle. Au milieu des années 70, les avancées scientifiques mettent en lumière les bienfaits des corridors écologiques afin d'enrayer la perte de biodiversité, c'est alors que se développe la notion de *greenway* [CORMIER, et al, 2010].

Le terme de *Trame Verte et Bleue* est officiellement apparu lors de la loi Grenelle 1 en 2009. Cette loi considère que la trame verte est « constituée, sur la base de données scientifiques, d'espaces protégés en application du droit de l'environnement et des territoires assurant leur connexion et le fonctionnement global de la biodiversité ». Elle s'appuie sur la LOADDT (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire) dite *Loi Voynet* de 1999 qui propose de mettre en place des Schémas de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux (SSCENR) visant à informer les collectivités locales sur les stratégies de l'Etat concernant ces espaces. Elle repose également sur les réseaux écologiques paneuropéens qui s'appuient sur la structure des parcs et réserves de chaque pays [CORMIER, et al, 2010].

b. Un outil de préservation de la biodiversité multi-scalaire

L'objectif de ce nouvel outil est principalement de préserver la biodiversité des territoires en assurant une continuité des espaces naturels indispensables à la survie des populations des écosystèmes et de limiter la fragmentation du paysage. Pour cela, il se base sur les principes de l'écologie du paysage, complémentaire à l'écologie classique, qui souhaite associer la géographie et l'écologie. En effet, pendant ce dernier siècle, l'activité humaine a modifié profondément le paysage créant une mosaïque paysagère néfaste pour le maintien de la biodiversité. Cette discipline cherche donc à concilier à la fois la société humaine et les milieux naturels [CLERGEAU, 2007].

Un paysage se présente pour cette écologie comme un ensemble d'éléments plus ou moins fragmentés ou connectés : l'ensemble des taches, corridors et matrices constituent ainsi la mosaïque hétérogène qui peut se définir par la diversité de ses éléments et par la complexité de son organisation [CLERGEAU, 2007].

La Trame Verte et Bleue reprend cette idéologie et se décompose en :

- réservoirs de biodiversité (taches d'habitat) : espaces qui permettent l'accomplissement du cycle de vie
- corridors écologiques: espaces qui facilitent le déplacement des individus dans une matrice hostile
- matrice : espace interstitiel qui n'est pas l'espace favorable d'une espèce. (Fig.1)

[FORMAN ET GODRON, 1986 in CLERGEAU, 2007]

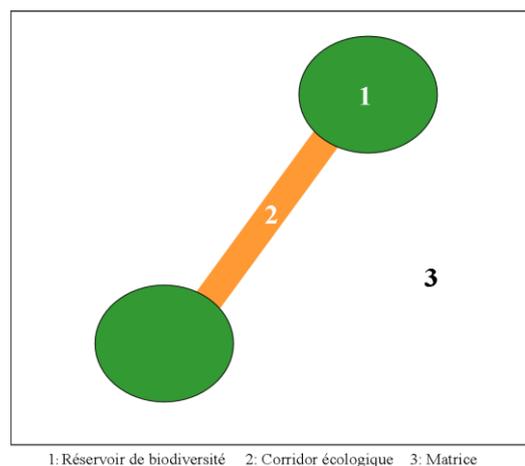


Figure 1 Eléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue
Réalisation : MINIOT J. et RODRIGUEZ J., 2012

Cette trame se divise en sous-trames, il existe des sous-trames boisées où l'on identifie alors des corridors et des réservoirs spécifiques, il peut en être de même pour les milieux ouverts humides ou de grandes cultures. (Fig. 2)

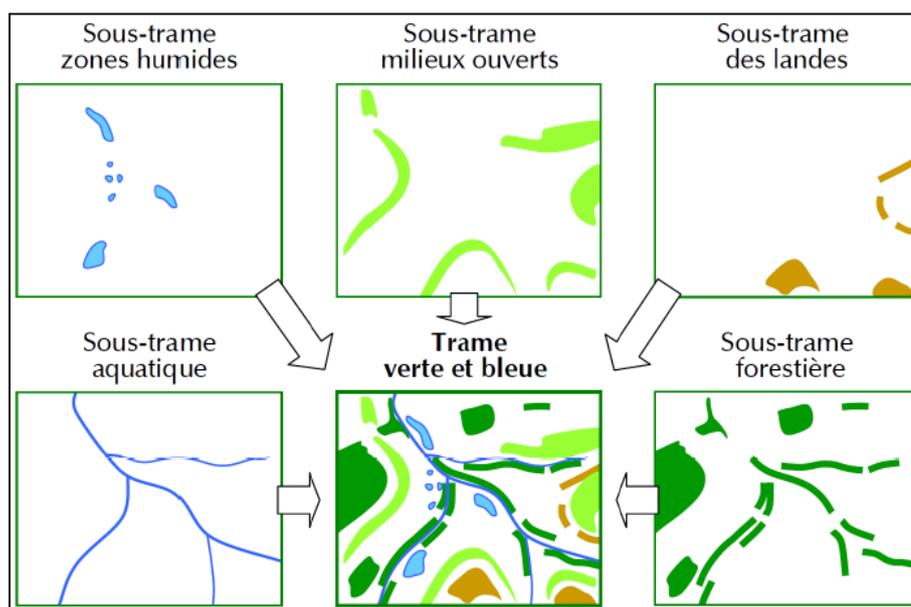


Figure 2 Les sous-trames : éléments de base de la Trame Verte et Bleue
Source : Cemagref

Cet instrument de l'aménagement du territoire doit s'articuler à toutes les échelles du territoire, du local au global. Au niveau national, les orientations reposent sur trois guides¹: « Grands enjeux et choix

¹ Allag-Dhuisme F., Amsallem J., Barthod C., Deshayes M., Graffin V., Lefevre C., Salles E. (coord), Barnetche C., Brouard-Masson J, Delaunay A., Garnier CC, Trouvilliez J. (2010). *Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques – premier document en appui à la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue en France. Guide méthodologique identifiant les enjeux nationaux et transfrontaliers relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques et comportant un volet relatif à l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique – deuxième document en appui à la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue en France.* Allag-Dhuisme F., Barthod C., Bielsa S., Brouard-Masson J., Graffin V., Vanpeene S. (coord), Chamouton S., Dessarps P-M., Lansiant M., Orsini A. (2010). *Prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques par les grandes infrastructures linéaires de l'État et de ses établissements publics – troisième document en appui à la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue en France* Proposition issue du comité opérationnel Trame verte et bleue. MEEDDM ed.

stratégiques » (guide destiné aux décideurs), « Appui méthodologique à l'élaboration régionale » (guide destiné aux techniciens des collectivités) et « Prise en compte des infrastructures linéaires de transport de l'Etat ». La mise en œuvre au niveau régional repose sur l'élaboration d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Son contenu doit ensuite être pris en compte dans les SCoT et les PLU ; cependant, il n'a pas de valeur règlementaire. Cet outil ne semble donc pas assez contraignant. Par exemple, la traduction de la Trame Verte et Bleue dans les PLU pourra se retranscrire par des zones N (Naturelles) qui ne représentent pas une reconnaissance forte de l'espace pour ses qualités environnementales, sociales ou économiques. Sa concrétisation sur le territoire semble difficile et pose de nombreuses difficultés.

c. Deux visions contradictoires

Par ailleurs, deux visions différentes de la Trame Verte et Bleue s'opposent, comme le soulignent Laure CORMIER et Nathalie CARCAUD dans leur article publié en 2009. D'une part la vision écologique, dont l'objectif affiché est de créer un maillage afin de favoriser la conservation de la biodiversité. Cette vision est déclinée aux échelles européenne, nationale et régionale. Cette définition de la trame verte s'appuie le plus souvent sur une approche scientifique liée à l'écologie du paysage qui se caractérise par des cartographies SIG (Système d'Information Géographique) où les éléments appartenant à la trame verte sont des espaces naturels remarquables (Natura 2000, ZNIEFF). D'autre part, la vision de l'aménageur, où la notion de trame verte est davantage considérée comme un réseau plus ou moins physiquement connecté à des espaces « naturels » et agricoles. L'objectif principal étant d'améliorer le cadre de vie des habitants et des usagers, les exigences ou cohérences écologiques sont prises en compte (corridors) mais ne constituent pas le cœur de cette vision. Il s'agit d'une vision développée à l'échelle locale (agglomération, commune). La trame verte est alors structurée autour d'éléments dits paysagers (bois, chemins de promenades, bases de loisirs, zones humides, etc.) avec diverses vocations fonctionnelles (économiques, récréatives, environnementales, etc.).

Ainsi, la notion de trame verte n'est pas un concept nouveau. Aujourd'hui, cet outil est basé sur deux approches : l'une fondée sur les principes de l'écologie du paysage et des continuités écologiques et l'autre tournée vers des problématiques liées au cadre de vie. Actuellement, les aménageurs et les décideurs politiques sont conscients des enjeux de cet instrument qui apparaît comme un moyen de résoudre les effets néfastes du développement humain sur notre environnement, en prenant en compte les valeurs du développement durable. Cependant, il reste à voir comment la Trame Verte et Bleue va être mise en place sur les territoires en raison de son caractère peu contraignant. De plus, d'un point de vue écologique, ce concept fait débat car les corridors peuvent également favoriser la dispersion des espèces invasives et des maladies.

Aujourd'hui, les espaces verts sont partie prenante de ce nouvel instrument urbanistique, ils représentent le cœur des Trames Vertes et Bleues en ville et peuvent constituer un refuge pour la flore et la faune. L'enjeu est donc d'arriver à identifier les qualités écologiques de ces espaces afin de pouvoir les protéger et les relier. D'autre part, ils sont les éléments fondateurs de la deuxième vision de la trame ; en effet, ils structurent le paysage urbain et offrent ainsi un cadre de vie privilégié aux habitants.

Après avoir souligné les deux approches paysagères, sensible et matérielle, la multifonctionnalité des espaces verts ainsi que leur rôle dans la Trame Verte et Bleue, nous avons élaboré une problématique ainsi que des hypothèses, à la base de l'analyse qui va suivre.

II. Question de recherche et hypothèses

Cette première partie nous a permis d'approfondir trois concepts importants pour notre recherche : le paysage, les espaces verts ainsi que la Trame Verte et Bleue. Nous avons ainsi pu voir que les espaces verts jouaient plusieurs rôles : esthétique, social, environnemental etc. Cette multifonctionnalité souligne leur importance, aussi bien en termes de paysage : ils sont des éléments fondateurs du paysage urbain et constituent même parfois des paysages remarquables ; qu'en termes d'écologie : ils peuvent abriter une multitude d'espèces végétales et animales. A ce titre, ils peuvent être considérés comme réservoirs de biodiversité, corridors écologiques ou encore éléments supports dans la Trame Verte et Bleue. Ils constituent donc la base de ce maillage à l'échelle des villes, aussi bien pour la vision écologique que celle des aménageurs.

Par ailleurs, les trames sont aujourd'hui au cœur des politiques et du fonctionnement des collectivités territoriales. Leur application à des échelles plus locales projette les espaces verts sur le devant de la scène : ils deviennent des éléments majeurs dans l'élaboration des politiques environnementales locales. Ils doivent à la fois posséder de bonnes qualités paysagères, pour l'accueil du public et l'amélioration du cadre de vie mais également être de véritables lieux de refuge pour la faune et la flore, constituant ainsi des réservoirs de biodiversité.

Notre projet de fin d'études s'insère donc dans cette réflexion sur les espaces verts et la place qu'ils occupent au sein du tissu urbain. Nous nous sommes alors intéressées à l'interaction existante entre la place des espaces verts dans le gradient urbain et le paysage et l'écologie. Nous avons ainsi établi une première problématique :

En quoi la place des espaces verts dans la ville influe-t-elle sur leur qualité paysagère (insertion dans leur environnement proche, dans de plus grandes entités paysagères et qualité des vues) et écologique ?

Les hypothèses associées à cette réflexion sont les suivantes :

- **Hypothèse 1** : Il existe un lien entre la place qu'occupent les espaces verts dans la ville et leurs modes de gestion, leurs fréquentations et leurs usages, ce qui influe sur leurs caractéristiques paysagères et écologiques.
- **Hypothèse 2** : Les espaces verts à sols moins remaniés, situés plus en périphérie des villes, possèdent une meilleure qualité environnementale.

Afin de répondre à ce questionnement dans le cadre du projet de recherche CESAT du programme GESSOL, nous avons choisi de distinguer deux groupes d'espaces verts : les anthroposols et les espaces moins remaniés qui occupent des places différentes dans le gradient urbain. Ce projet de fin d'études s'intéressera uniquement aux espaces périurbains, à sol « plus naturel » et plus particulièrement aux bois périurbains. Nous nous sommes donc concentrées sur une problématique plus ciblée :

Quelle est l'offre des bois périurbains en matière de paysage et d'écologie ?

- **Hypothèse** : La localisation et la taille des espaces verts périurbains ont un lien avec leur qualité paysagère, environnementale, leur fréquentation et leurs usages.

Pour répondre à cette question et vérifier cette hypothèse, il est nécessaire d'appliquer ces concepts théoriques à des cas d'études concrets, que nous allons voir maintenant.

Partie 2 : Terrain d'étude et méthode de travail

Comme nous l'avons déjà expliqué à différentes reprises, ce Projet de Fin d'Etudes s'insère dans le projet de recherche CESAT du programme GESSOL. Lors de la tâche 1, six espaces verts ont été sélectionnés à l'échelle du territoire du SCoT de l'agglomération tourangelle : le bois des Hâtes et la forêt de Larçay, le jardin botanique, le parc de Montlouis-sur-Loire, les jardins de Villandry, l'île de la Métairie et le lac de la Bergeonnerie. Notre travail s'inscrivant dans la continuité de cette tâche, le choix des terrains d'études s'est naturellement porté sur les six déjà mis en évidence. Cependant, comme nous l'avons développé dans la partie précédente, notre étude portera uniquement sur les espaces verts périurbains à sols « moins remaniés », trois des espaces présélectionnés correspondent à ce critère : le bois des Hâtes et la forêt de Larçay, le parc de Montlouis-sur-Loire et l'île de la Métairie. L'ensemble de ces espaces fait partie du territoire du SCoT de l'agglomération tourangelle. Ainsi, après avoir défini les caractéristiques de cette agglomération dynamique, nous présenterons les trois terrains d'étude puis la méthode utilisée pour l'analyse.

I. Les terrains d'étude

1. Une agglomération dynamique

L'unité urbaine de Tours qui compte 473 226 habitants en 2008 (données INSEE) est la plus importante de la région Centre et la 18^{ème} au niveau national. Entre 1990 et 1999, elle a connu une croissance démographique deux fois supérieure à celle de l'aire urbaine de référence. On peut donc la considérer comme une agglomération assez dynamique.

D'un point de vue écologique, elle possède une richesse assez intéressante. En effet, de nombreux espaces sont reconnus pour leurs qualités environnementales : on peut notamment noter la présence de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique) et de zones Natura 2000. Plus des trois quarts de la richesse floristique du département est présente sur ce territoire.

De plus, l'agglomération de Tours est en partie dans le Val de Loire inscrit au titre des paysages culturels évolutifs par l'UNESCO (2000), ce qui marque la reconnaissance des paysages du corridor ligérien.

L'agglomération tourangelle semble donc être un terrain d'étude pertinent, de taille moyenne et possédant des qualités paysagères et environnementales remarquables.

a. Une grande diversité paysagère

Le territoire du SCoT de l'agglomération tourangelle est riche en termes de paysages. En effet, il est partagé entre le rural et l'urbain et marqué par trois corridors fluviaux : la Loire, le Cher et l'Indre. Il occupe 800 km², dont 135 sont urbanisés, 45 % sont dédiés aux cultures, 29 % sont occupés par la forêt, 15 % sont situés en zone inondable et 19 % sont classés en « espaces protégés » [SCoT, 2006]. On peut ainsi dire que cette zone se divise en trois grandes entités : les grands éléments naturels (fleuves, vallées, forêts), les espaces agricoles (dont la viticulture) et les territoires urbanisés (Fig.3). Les transitions entre ces espaces ne sont pas toujours très marquées, comme par exemple la transition entre la ville et la campagne, espace résidentiel, qualifié de « frange urbaine » dans le projet de SCoT de l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours.

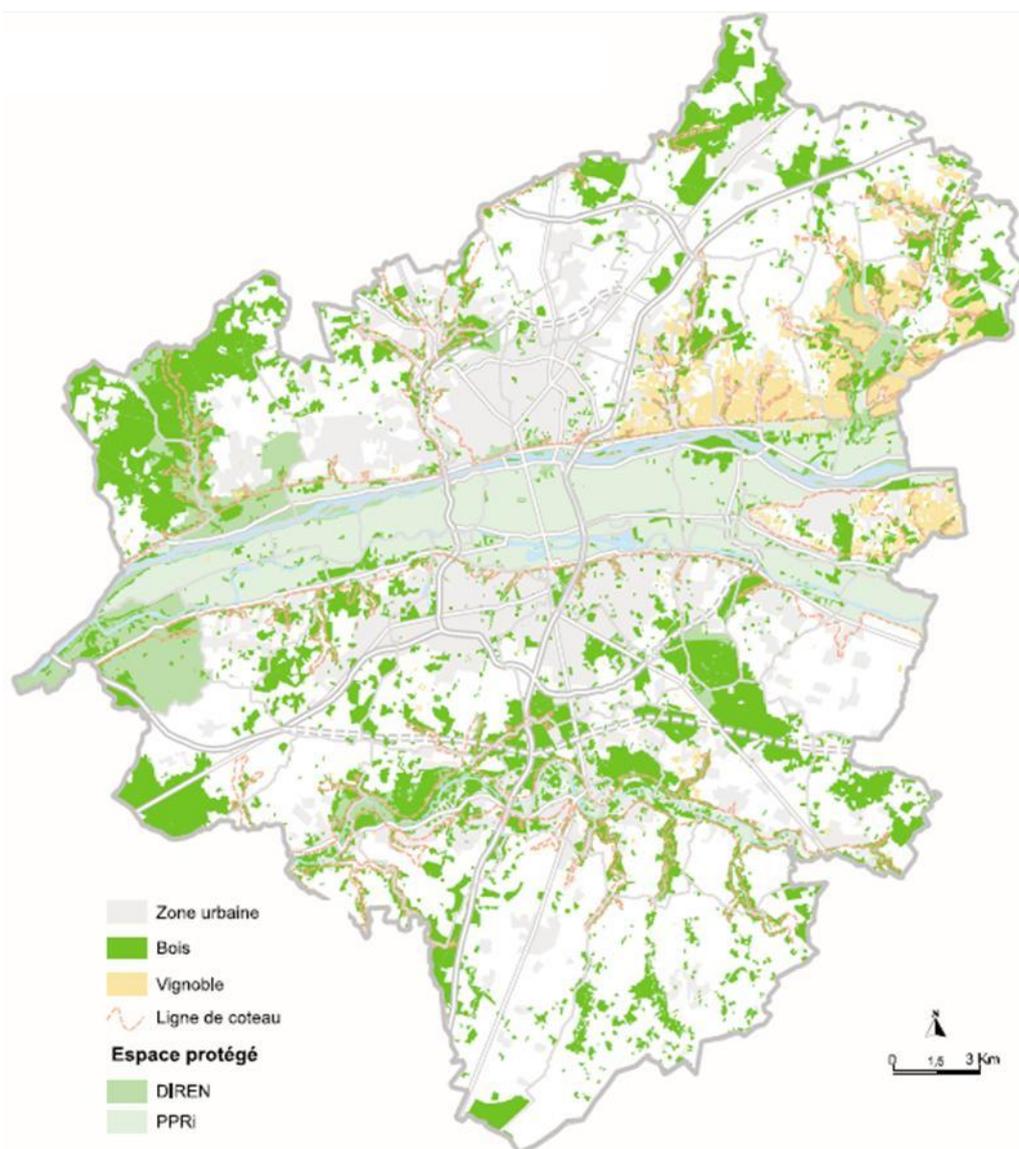


Figure 3 Les composantes repères du paysage du SCoT de Tours

Source : Paysage et agriculture dans le projet du SCoT, ATU, 2006.

On remarque aussi que l'essentiel des forêts de l'agglomération se situe au Sud et au Nord-ouest. De plus, un type de paysage particulier est présent à l'Est du territoire : les vignobles. [Paysage et agriculture dans le projet du SCoT, ATU, 2006].

Après avoir étudié les différentes occupations du sol présentes sur le territoire, l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours a mis en place une carte de synthèse avec 11 entités paysagères représentatives du territoire du SCoT (Fig.4).

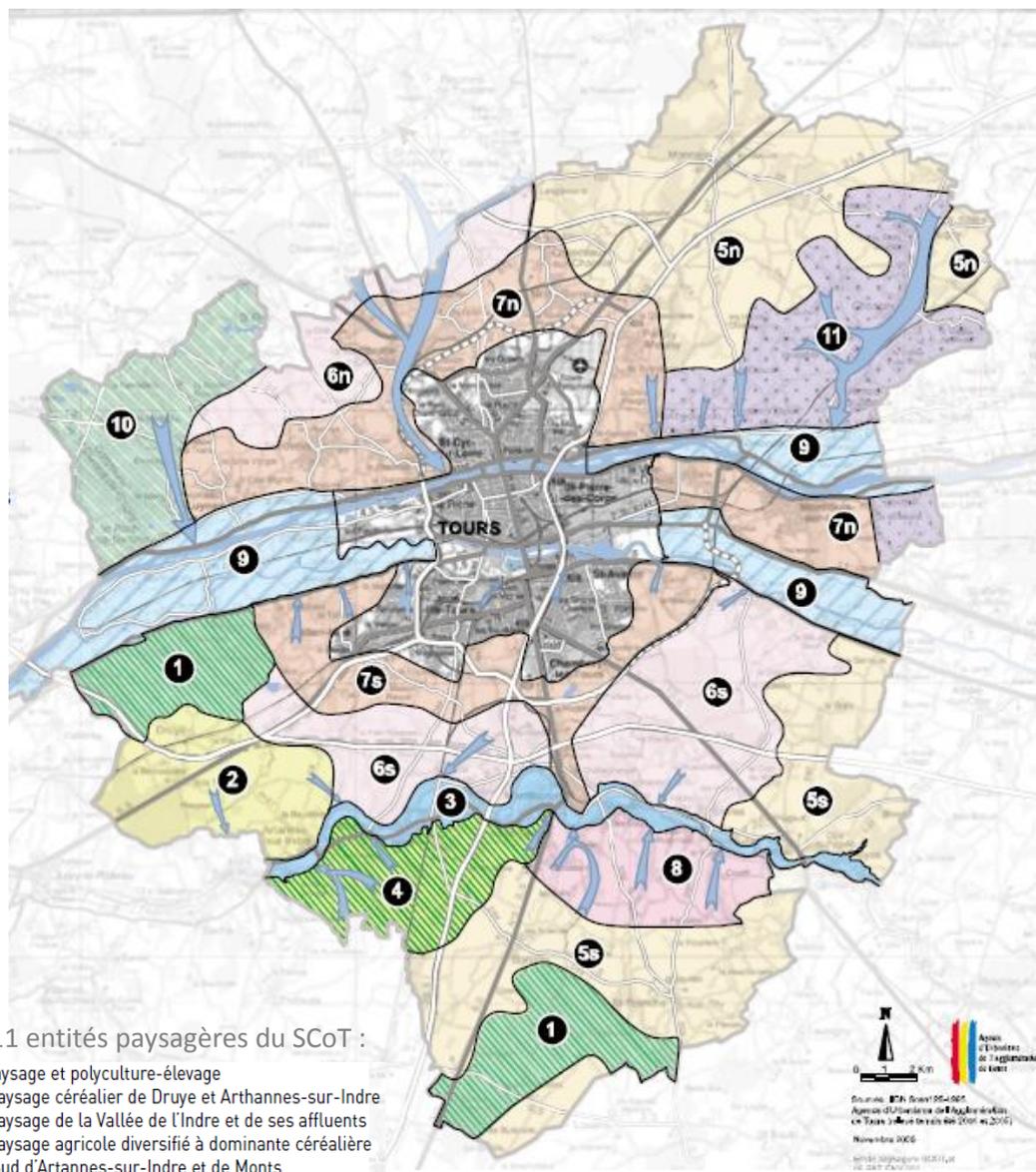


Figure 4 Les 11 entités paysagères du SCoT

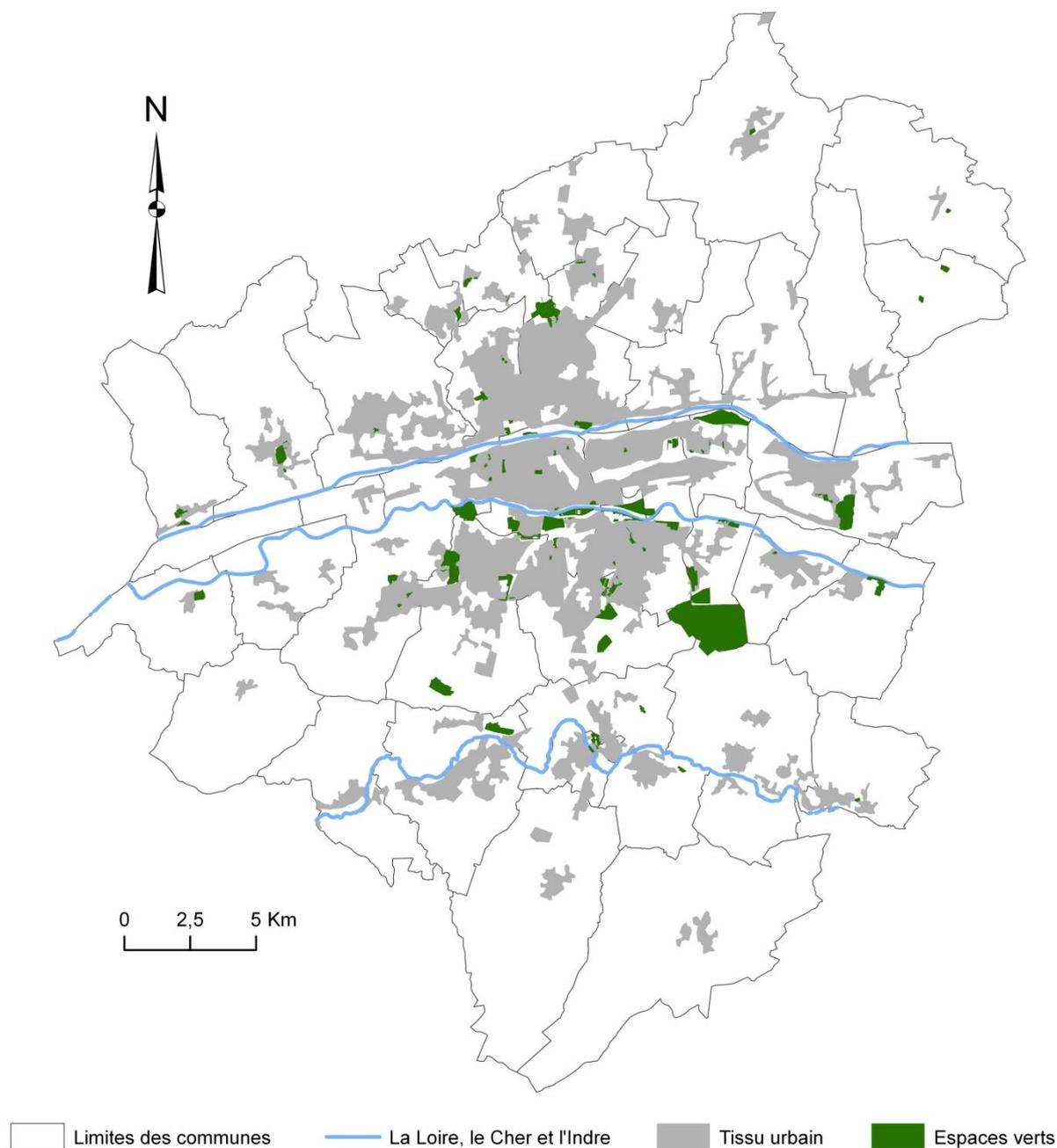
Source : Paysage et agriculture dans le projet du SCoT, ATU, 2006

Chaque entité paysagère du SCoT de Tours est associée à une fiche synthétique, qui résume les caractéristiques, les enjeux ainsi que les perspectives de l'entité.

On remarque sur cette carte que la tache d'urbanisation ne correspond pas à une entité paysagère en tant que telle ; cependant, comme nous l'avons mentionné précédemment, des espaces verts existent au sein de ce tissu urbain et constituent des repères paysagers pour les habitants, associés à des usages et des représentations.

b. Un maillage d'espaces verts important

Espaces verts dans le territoire du SCoT de l'agglomération tourangelle
sélectionnés lors du projet CESAT



Sources : © IGN, © BD CARTO, CLC 2006, D. ANDRIEU : GESSOL.
Réalisation : J. MINIOT, J. RODRIGUEZ, Polytech'Tours, 2012.

Figure 5 Espaces verts dans l'agglomération tourangelle

Les 86 espaces verts de l'agglomération, sélectionnés lors du projet CESAT, sont répartis sur l'ensemble du territoire (Fig.5). Ceux-ci sont généralement de taille de plus en plus importante au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre ville de Tours. Toutefois, certains espaces verts d'assez grande taille sont parfois insérés dans le tissu urbain du fait de contraintes environnementales assez fortes sur le territoire, par exemple le cas de zones inondables, comme la Gloriette. Ce dernier point est d'autant plus

fort dans le cas de l'agglomération tourangelle, centrée dans le val inondable de la confluence entre la Loire et le Cher.

Afin de lire les espaces verts avec leur contexte urbain et une fréquentation potentielle, il a été calculé, dans le cadre du projet CESAT, le nombre de mètres carrés de parcs et jardins par habitant dans un rayon de 500m (Fig.6).

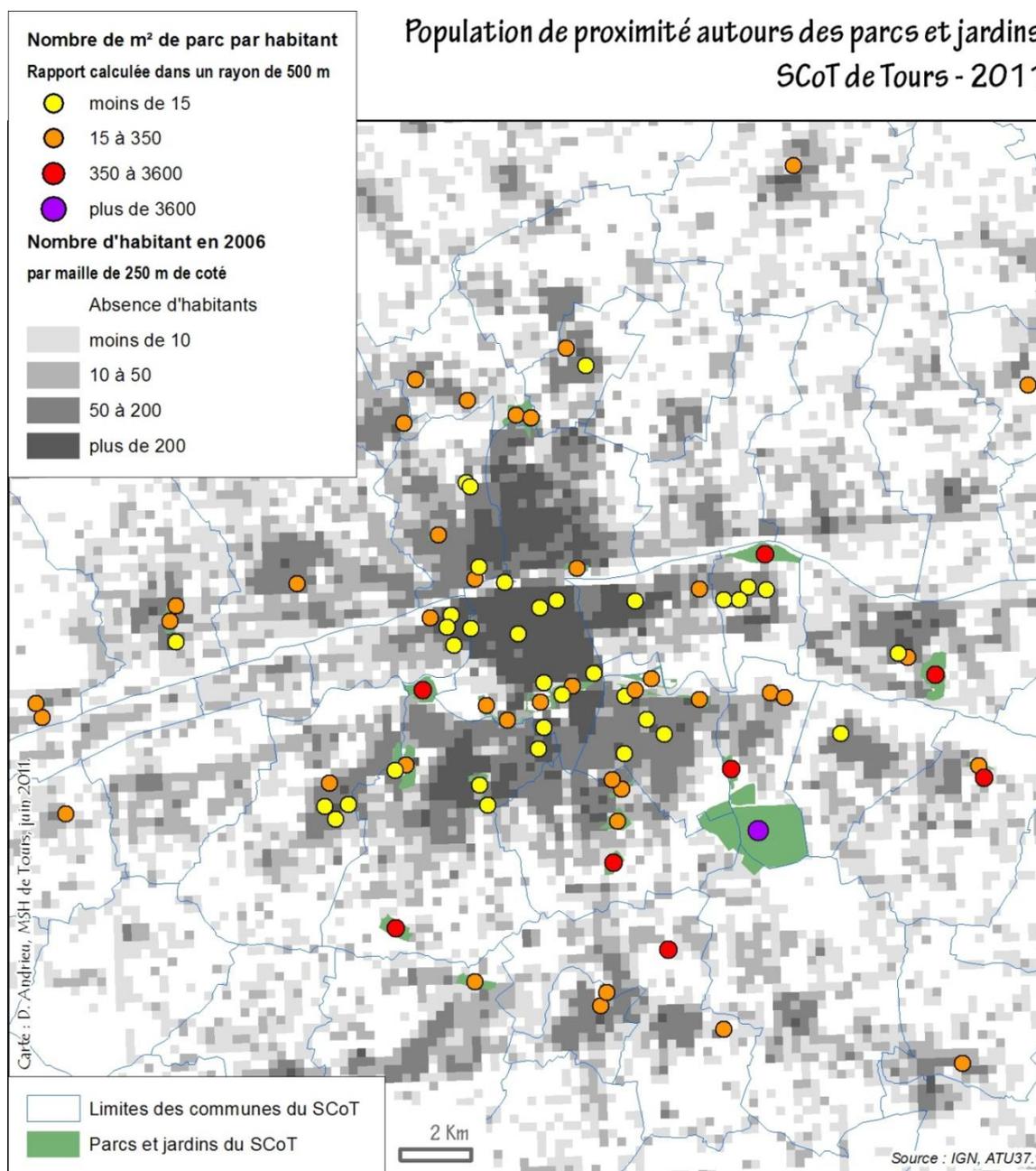


Figure 6 Population de proximité autour des parcs et jardins

Source : GESSOL, 2010

Une forte densité de population implique souvent un nombre de mètres carrés de parcs et jardins par habitant inférieur à 15m², les espaces verts étant de taille limitée. En revanche, plus on s'éloigne du cœur urbain, plus la surface d'espace vert par habitant est importante, ce qui est tout à fait logique puisque le nombre d'habitants est moindre et que la surface des espaces verts est généralement plus grande. Ainsi,

on peut voir par exemple que chaque habitant dans un rayon de 500m autour du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay bénéficie de plus de 3600m² d'espace vert.

Les politiques relatives aux espaces verts ont beaucoup évolué au fil du temps. Dans les années 1960-1970, on considérait ces lieux comme des équipements. En 2000, on commence à les appréhender sous forme d'une trame verte, tous reliés les uns aux autres afin de préserver la biodiversité. Cependant, cette nouvelle idée a encore du mal à être opérationnelle. Ainsi, le fonctionnalisme a encore une grande influence : les loisirs, les déplacements et le cadre de vie restent prédominants dans les politiques de la ville, parfois au détriment de la qualité environnementale [COTTEL, 2010].

Cependant, on note une grande richesse écologique au niveau de l'agglomération tourangelle ; en effet, comme nous l'avons dit précédemment, 19% du territoire est classé en zone protégée. Celles-ci coïncident parfois avec des espaces verts, comme par exemple l'île de la Métairie, classée en zone Natura 2000 ou encore le parc de Grandmont [AUAT, 2005 in BOUGE, 2009].

Actuellement, l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours commence à élaborer une Trame Verte et Bleue sur toutes ses communes en portant une attention particulière à leurs espaces verts. En effet, comme nous allons le voir ultérieurement, certains de ces lieux constituent des réservoirs importants pour la biodiversité.

c. Une démarche de Trame Verte et Bleue déjà amorcée à l'échelle du SCoT de Tours

Cette démarche, développée en 2010, concerne toutes les communes comprises dans le SCoT de l'agglomération tourangelle, soit 40 communes, ce qui représente 834 km² [Etude Biotopie, 2010].

Elle a été lancée par Tours Plus et l'Agence Tourangelle d'Urbanisme qui ont commissionné le bureau d'étude Biotopie pour réaliser la Trame Verte et Bleue à l'échelle du territoire. Cela correspond donc davantage à une approche s'appuyant réellement sur l'écologie ainsi que sur l'étude des espèces et des habitats.

Au sein du réseau écologique régional, qui est une démarche à peine entamée par la DREAL, le territoire du SCoT semble avoir une place privilégiée, en raison notamment de sa position particulière entre trois cours d'eau (la Loire, le Cher et l'Indre) et à proximité de grands ensembles boisés. Cependant, le taux d'artificialisation du sol est de près d'un quart de sa superficie (24%).

A la suite de cette étude, trois types de sous-trames ont pu être identifiés :

- La sous-trame des milieux boisés
- La sous-trame des milieux ouverts, elle-même divisée en deux sous-trames : la sous-trame des milieux ouverts humides et la sous-trame des milieux ouverts non humides
- La sous-trame « tous milieux confondus », qui concerne tous les milieux naturels ou semi-naturels sans distinction de leur appartenance à telle ou telle sous-trame élémentaire.

On recense 62 réservoirs correspondants aux milieux boisés, 52 aux milieux ouverts humides, 69 aux milieux ouverts non humides et 38 aux sous-trames « tous milieux confondus ». La trame forestière domine donc les autres avec 150 km² (en considérant les réservoirs et les corridors), soit 18% du territoire d'étude. En ce qui concerne les sous-trames des milieux ouverts non humides, elles se concentrent dans la gâtine, à l'Ouest du territoire et le long de la vallée de l'Indre, établissant à ces niveaux un ancrage dans le réseau écologique régional. Quant à la sous-trame des milieux ouverts humides, elle se concentre logiquement aux abords du système hydrographique du territoire d'étude (Fig.7).

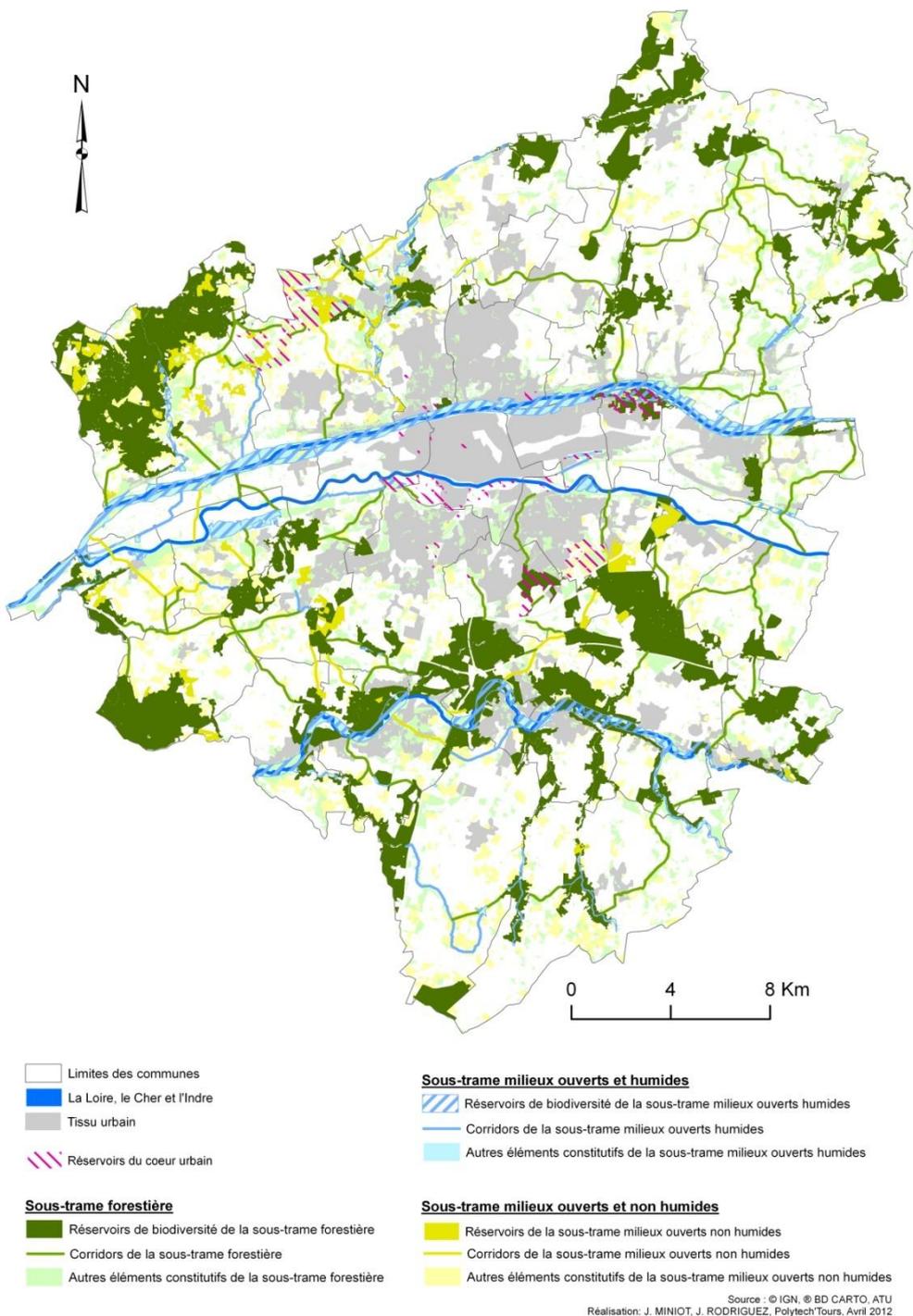


Figure 7 Principaux éléments de la Trame Verte et Bleue du SCoT

Ce territoire apparaît ainsi comme écologiquement contrasté, à la fois très artificialisé et fragmenté mais bénéficiant d'une importante couverture par les milieux supports de la Trame Verte et Bleue.

En cours de réalisation, la Trame Verte et Bleue tourangelle ne semble pas s'être encore traduite concrètement à l'échelle des communes et nous allons donc étudier cette traduction au travers des terrains d'étude.

2. Trois terrains d'étude aux richesses variées

Le premier espace vert de notre étude, le bois des Hâtes et la forêt de Larçay, s'étale sur quatre communes : Larçay, Chambray-les-Tours, Saint-Avertin et Esvres. Les deux autres, le parc de Montlouis-sur-Loire et l'île de la Métairie se situent respectivement dans les communes de Montlouis-sur-Loire et la Ville-aux-Dames (Fig.8).

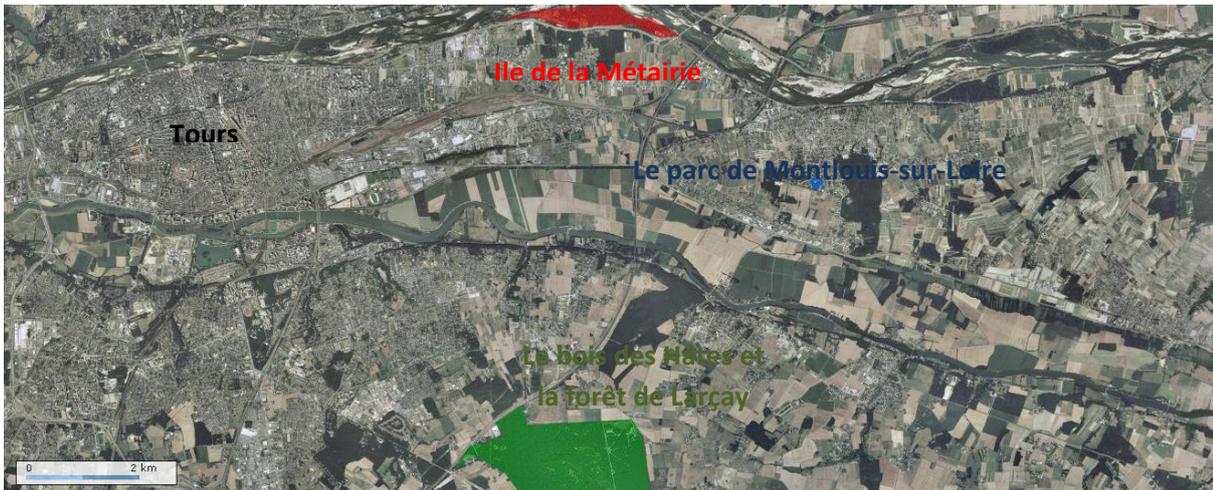


Figure 8 Localisation des terrains d'étude : Le bois des Hâtes et la forêt de Larçay, le parc de Montlouis-sur-Loire et l'île de la métairie
Source : IGN 2007. Réalisation : J. MINIOT, J. RODRIGUEZ, 2012.

Ces trois espaces verts s'apparentent à des bois (Fig.9) dans l'étude réalisée par BIOTOPE pour le SCot.

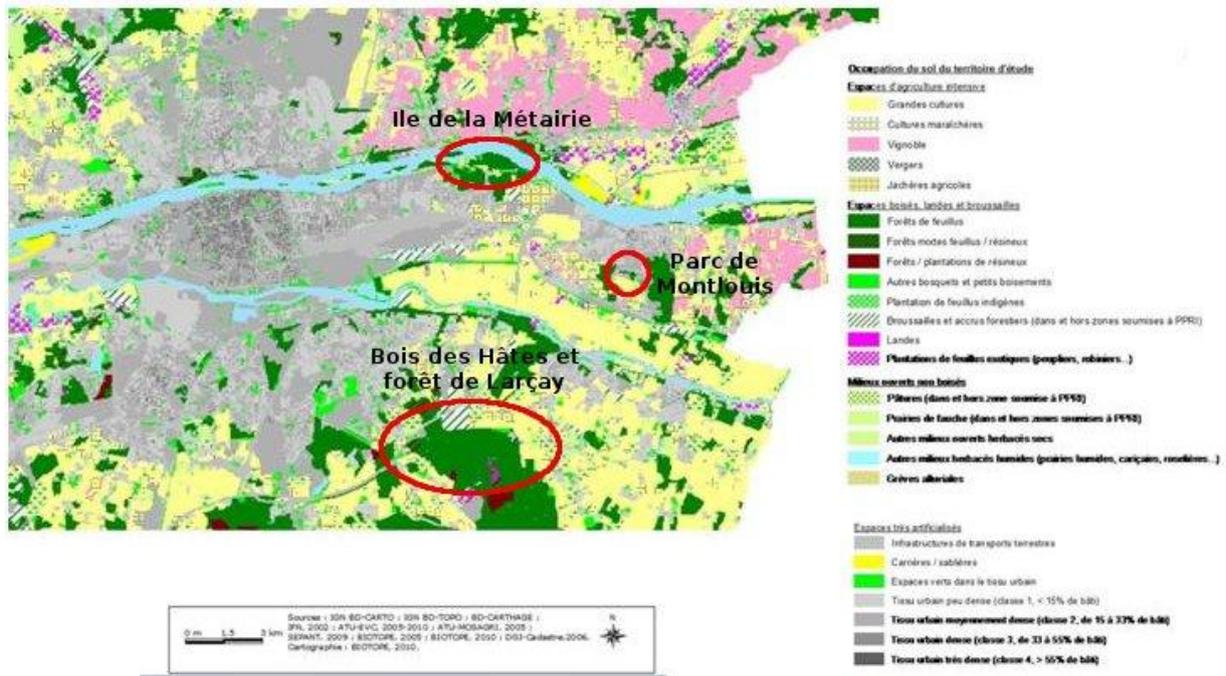


Figure 9 Occupation du sol des territoires d'études
Source : BIOTOPE

Même si ces parcs périurbains possèdent une caractéristique commune : ce sont des bois, ils sont très différents les uns des autres. L'île de la Métairie, Espace Naturel Sensible d'environ 140 ha, est en partie composée d'une forêt alluviale, qui possède une grande richesse écologique offrant une vue imprenable sur la Loire.



Photo 1 Vue de la Loire et Rochecorbon depuis l'île de la Métairie
Réalisation : MINIoT J. et RODRIGUEZ J., 2012.



Photo 2 Parc de Montlouis-sur-Loire
Réalisation : MINIoT J. et RODRIGUEZ J., 2012.

Le parc de Montlouis-sur-Loire est un petit parc de 5,6 ha, imbriqué dans un tissu pavillonnaire relativement dense avec de nombreux châtaigniers, chênes et pins.

Le bois des Hâtes et la forêt de Larçay, avec une superficie de 420 ha, représentent une petite partie d'un important espace boisé au Sud de l'agglomération.



Photo 3 Bois des Hâtes et forêt de Larçay
Réalisation : MINIoT J. et RODRIGUEZ J., 2011.

Ce Projet de Fin d'Etudes va donc s'attacher à évaluer la qualité paysagère et environnementale de ces trois espaces verts de l'agglomération tourangelle.

II. La méthode

La recherche utilisera la même méthode appliquée à chaque espace vert, afin de réussir à répondre à la problématique et à vérifier les hypothèses. Pour mieux résumer et expliquer notre démarche, nous avons réalisé un schéma (Fig10).

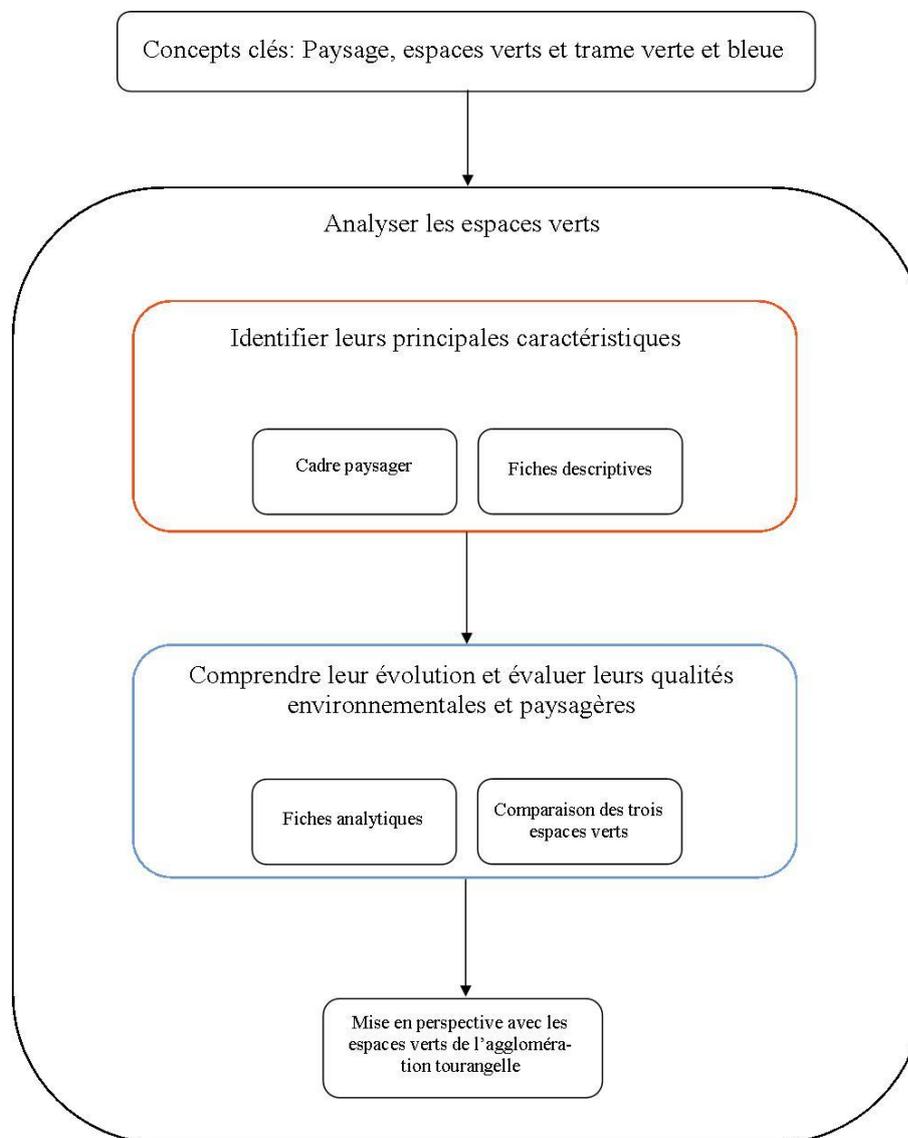


Figure 10 Schéma résumant notre démarche

Réalisation : J. MINIOT et J. RODRIGUEZ

Comme on peut le voir sur ce schéma, l'analyse, qui s'appuie sur l'étude préalable des concepts clés du paysage, des espaces verts et de la Trame Verte et Bleue, se déroule en deux parties. La première est plus descriptive, et permet d'avoir une vision globale de chaque espace vert. Pour être synthétique, visuel et condenser les données ; nous avons choisi de réaliser des fiches descriptives, bâties sur le même modèle : situation, zonage PLU et de protection, Trame Verte et Bleue, composantes paysagères et environnementales, usages et fréquentations, historique et gestionnaire.

Pour réaliser ce travail, nous avons collecté différentes données, présentées dans le tableau suivant.

Données	Sources	Objectifs
Les entités paysagères du SCOT de Tours d'après l'occupation naturelle et agricole des sols	Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours, 2006	Identifier les entités paysagères auxquelles appartiennent les espaces verts
Photos aériennes récentes	IGN, 2007	Délimiter les limites des espaces verts Identifier leurs principales composantes Observer l'environnement autour des lieux d'études
Photos aériennes anciennes	IGN, de 1949 à 1984	Retracer l'historique des espaces et voir leur évolution
Documents d'urbanismes	La Ville-aux-Dames Montlouis-sur-Loire Larçay, Chambray-les-Tours, Evvres et Saint-Avertin	Connaître les règlements qui s'appliquent sur les espaces et les projets
Cartes géologiques	IGN BRGM, 2007	Connaître les types de sols
Carte de Cassini	Géoportail, 1761	Connaître l'ancienne occupation du sol
Visites de terrains	/	Voir comment s'organise l'espace : la fréquentation, les essences, les vues, l'ambiance, l'environnement alentour

Tableau 1 Méthode de la phase 1

Réalisation : J. MINIOT et J.RODRIGUEZ

Dans la seconde phase de l'analyse, nous avons décidé d'approfondir les points évoqués dans les fiches descriptives pour chaque espace vert : évolution et fonctionnement, insertion dans la Trame Verte et Bleue, insertion dans l'environnement proche ainsi que qualité paysagère et environnementale. Pour donner une homogénéité à notre travail, et toujours dans cet esprit de lisibilité, nous avons choisi de réaliser des fiches analytiques, reprenant les thèmes énoncés ci-dessus. Pour réussir ce travail, nous avons collecté de nouvelles données, présentées dans le tableau ci-dessous. Par la suite, nous nous sommes attachées à établir une analyse comparative de ces trois espaces verts.

Données	Sources	Objectifs
Entretiens avec les gestionnaires	M Thébot (directeur du service parcs et jardins de Montlouis-sur-Loire) M Hubert (technicien ayant en charge la gestion de l'île de la Métairie) M Boutin (technicien gérant le bois des Hâtes et la forêt de Larçay) M Couturier (agent de l'ONF ayant en charge le bois des Hâtes et la forêt de Larçay)	Mieux connaître les espaces : fréquentation, gestion, essences, historique
Etude de l'occupation du sol	Agence d'urbanisme de l'agglomération tourangelle, 2010	Réaliser une cartographie afin d'étudier l'insertion des espaces dans leur environnement proche
Visites de terrain	/	Réaliser une cartographie identifiant les principales entités d'espèces végétales
Etude Trame Verte et Bleue	Agence d'urbanisme de l'agglomération tourangelle, 2010	Etude de la position des espaces verts au sein de la Trame Verte et Bleue

Tableau 2 Méthode de la phase 2
Réalisation : J. MINIOT et J. RODRIGUEZ

Le dernier point de ce travail de recherche s'est attaché à comparer les terrains d'étude avec l'ensemble des espaces verts de l'agglomération tourangelle sélectionnés par le programme de recherche CESAT. Pour cela, nous nous sommes appuyées sur les documents de recherche, élaborés lors des phases précédentes.

L'analyse qui va suivre s'appuiera donc sur la méthode et l'ensemble des données que nous venons de vous présenter.

Partie 3 : Analyse

Tout au long de cette partie, nous allons nous attacher à définir les caractéristiques paysagères et écologiques des trois espaces boisés sélectionnés avec la méthode exposée dans la partie précédente. Afin de pouvoir les comparer, nous définirons d'abord leur cadre paysager, puis, nous verrons qu'ils sont inscrits depuis longtemps dans le paysage tourangeau et qu'ils constituent chacun un type précis.

I. Des espaces boisés ayant chacun un cadre paysager particulier

Bien que les trois espaces verts que nous étudions se situent tous dans l'agglomération tourangelle, ils ne font pas tous partie des mêmes entités paysagères et se situent soit dans la vallée de la Loire (île de la Métairie), soit sur le plateau (parc de Montlouis et bois des Hâtes et de la forêt de Larçay) (Fig.11).

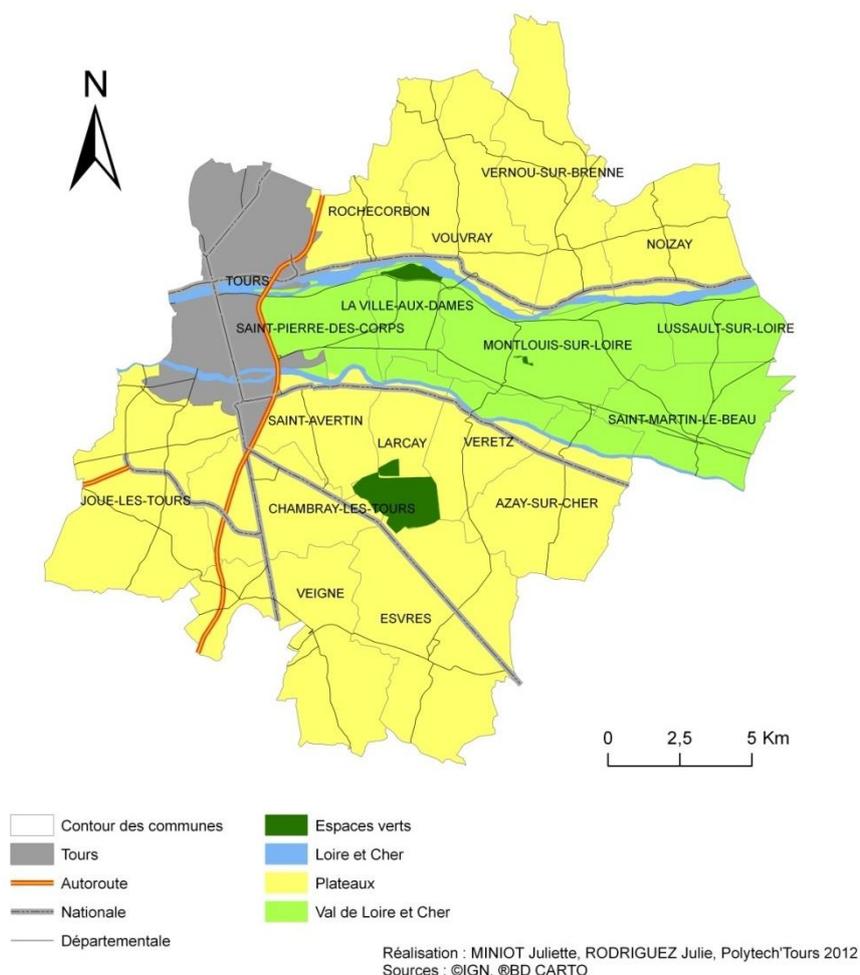


Figure 11 Le cadre paysager des trois espaces verts périurbains

Le bois des Hâtes et la forêt de Larçay, qui correspondent aux plus grands des trois espaces étudiés, se situent sur la plaine agricole. L'île de la Métairie et le parc de Montlouis-sur-Loire ne font pas partie du même cadre paysager ; en effet, ils sont tous deux inclus dans un paysage remarquable, le Val de Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais le premier est situé dans le lit endigué de la Loire et le second sur le plateau de Montlouis.

On peut également remarquer que ces trois espaces verts sont situés à proximité d'axes de communication, ce qui les rend facilement accessibles. Ainsi, le bois des Hâtes et la forêt de Larçay ainsi que l'île de la Métairie se situent en bordure de deux grands axes de communication importants à l'échelle de l'agglomération tourangelle : la D 943 et la D 751. Le parc de Montlouis-sur-Loire se situe quant à lui à proximité d'une route secondaire, la D 85.

Ces trois espaces n'appartiennent pas aux mêmes entités paysagères telles qu'elles sont définies par le SCoT de l'agglomération tourangelle (Fig. 12). Cependant, ils correspondent tous les trois à la même occupation du sol dominante : la forêt.

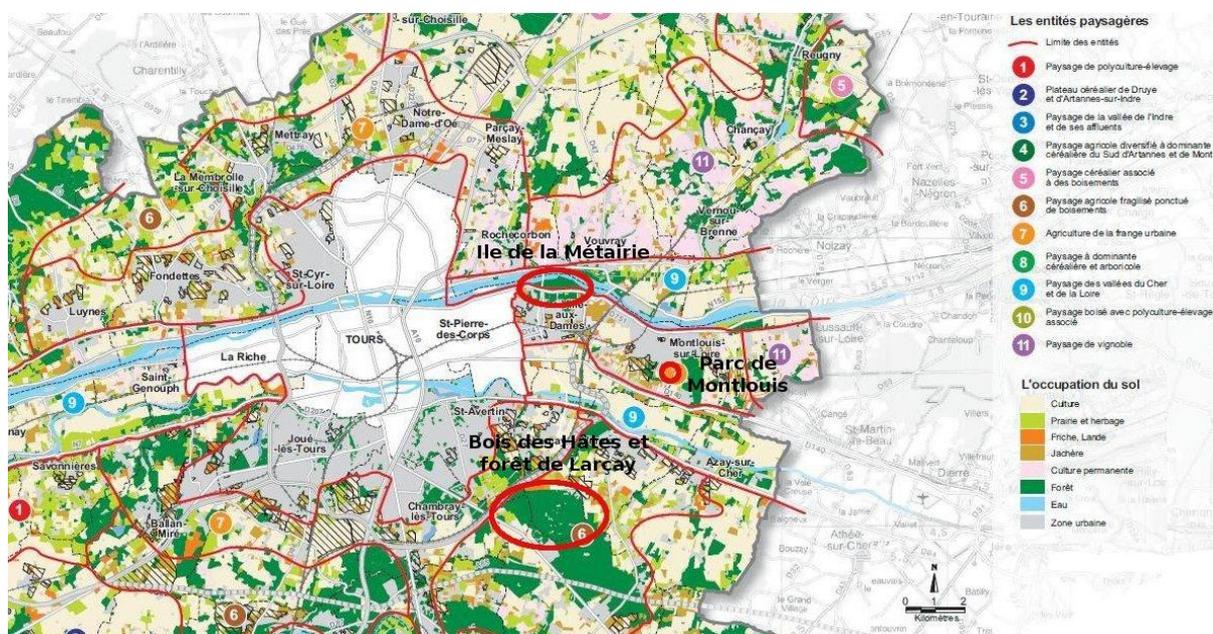


Figure 12 Les entités paysagères dans le SCoT de l'agglomération tourangelle

Source : IGN Scan125-1995, Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours (relevé terrain été 2004 et 2005)

L'île de la Métairie se situe dans l'entité paysagère n°9, correspondant aux paysages des vallées du Cher et de la Loire, paysage fondateur de l'identité de l'agglomération tourangelle. On remarque également qu'elle est située en périphérie de la ville de Tours et se présente donc comme un espace périurbain mais inséré dans un tissu urbain assez dense et industriel.

En ce qui concerne le parc de Montlouis-sur-Loire, il est situé dans l'entité n°7, correspondant à l'agriculture de la frange urbaine. Il est inséré dans un tissu urbain dense discontinu et bordé de grandes cultures au Sud.

Le bois des Hâtes et la forêt de Larçay sont localisés sur le plateau, dans l'entité n°6, correspondant à un paysage agricole fragilisé ponctué de boisements. Cet espace est donc périurbain et situé à l'extrême limite Sud-est de l'urbanisation. Il constitue une entité boisée importante, insérée dans un paysage fortement marqué par la présence de l'agriculture.

II. Des espaces verts inscrits depuis longtemps dans le paysage tourangeau

Afin de mieux comprendre la dynamique de chaque espace, nous avons choisi de réaliser une fiche pour chacun, décrivant les aspects écologiques, paysagers, historiques, etc.

L'île de la Métairie- Espace Naturel Sensible

140 ha
Parc périurbain



Figure 15 Limite de l'île de la Métairie

Source : IGN 2007, Réalisation MINIOT J. et RODRIGUEZ J.

Situation :

Commune : La Ville-aux-Dames

Localisation : 13 min en voiture (7,5 km) du centre ville de Tours, borde la Loire.

Zonage PLU :

Zone **Ni 4** : espace d'aléa très fort.
Classement **EBC**

Trame Verte et Bleue :

Réservoir de biodiversité du cœur urbain, de la sous-trame des milieux boisés, de celle des milieux ouverts et tous milieux confondus.

Zonage de protection :

Espace Naturel Sensible (ENS), zone Natura 2000, site inscrit et classé à l'UNESCO



Photo 6 Vue de l'intérieur de l'île

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011



Photo 5 Vue depuis la grève

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011



Photo 4 Vue depuis de la partie Ouest de l'île

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011

Composantes paysagères :

Cet espace vert correspond en partie à une occupation du sol de type forêt de feuillus. Il est délimité au Sud par la D751, coïncidant avec la digue, et au Nord par la Loire. L'histoire et l'évolution de cet espace vert inondable sont donc très liées aux fluctuations de la Loire.

C'est également une zone tampon entre trois types d'espaces différents : le tissu urbain, la forêt et la Loire. A l'intérieur de l'île, on ne s'imagine pas être tout près d'une zone urbaine. En effet, la vue est limitée : c'est un espace boisé dense et donc relativement fermé à l'Est (photo 1). Au contraire, lorsqu'on accède à la grève, on a une vue ouverte sur la Loire et sur le coteau de l'autre rive (photo 2).

C'est un espace public, mais qui est resté **très naturel**. On y trouve malgré tout quelques aménagements (chemins, jeux, panneaux explicatifs, etc.), notamment à but pédagogique afin de sensibiliser le public à la biodiversité remarquable de cet endroit.

Composantes environnementales :

L'île se divise en trois parties : une strate arborée correspondant à la **forêt alluviale** avec des saules, des peupliers à l'Est ; des **pelouses** mêlées à des arbres et arbustes avec une végétation nitratophile à l'Ouest et la **grève** avec beaucoup d'espèces envahissantes au Nord. Le sol est de type alluvions récents et quaternaires.

Usages et fréquentations :

C'est un espace vert qui connaît une fréquentation familiale et sportive (course, marche, etc.). On peut noter qu'il fait partie de l'itinéraire de la Loire à vélo, ce qui lui permet de toucher un plus large public.

Historique :

Au 18^{ème} siècle, l'île de la Métairie n'existait pas, le chenal créant la séparation entre cet espace et le reste du territoire n'avait pas encore été créé.

Au 19^{ème} siècle, on voit apparaître le chenal qui dessine ce futur espace vert (Fig 13).

On peut également constater que cet endroit est déjà occupé par la végétation, mais également par des terres agricoles.

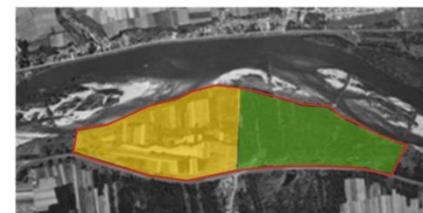


Figure 14 Ile de la Métairie 1949

Source : IGN, photo aérienne

En 1949, on remarque que ce lieu est séparé en deux parties : à l'Est un espace boisé (vert) et à l'Ouest des terres agricoles (jaune) (Fig. 14). A cette

époque, on voit également l'urbanisation qui commence à gagner de plus en plus de terrain autour de l'île.

Plus on avance dans le temps, plus on constate que l'espace boisé naturel empiète sur l'espace agricole. En 2007, l'espace boisé occupe la moitié de l'île, les espaces agricoles ont été remplacés par des prairies et l'urbanisation entoure l'espace vert.

Gestionnaire :

Cet espace est géré et appartient au **Conseil Général**, il a été classé en tant **qu'Espace Naturel Sensible (ENS)** en 1980.

C'est un espace ouvert au public. Cependant, on peut noter que le parking aménagé sur l'île est fermé à partir de 21h.

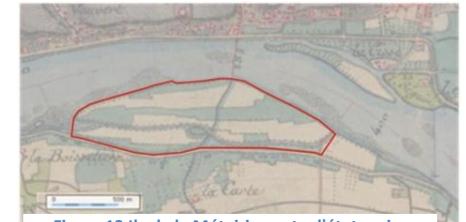


Figure 13 Ile de la Métairie, carte d'état major

Source : IGN, 1900



Figure 18 Limite du parc de Montlouis-sur-Loire
Source : IGN 2007 Réalisation : MINIOT J. et RODRIGUEZ J.

Situation :

Commune : Montlouis-sur-Loire

Localisation : 24 min en voiture du centre de Tours (16 km) et à environ 1km de la Loire.

Zonage PLU :

Zone Ue, pour les équipements publics.

Trame Verte et Bleue :

Support des corridors écologiques fonctionnels de la sous trame « tous milieux confondus » et de celle des milieux ouverts.

Zones de protection :

Aucun zonage



Photo 9 Le parc de Montlouis, vue sur les maisons
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011



Photo 8 Le parc de Montlouis, vue de l'intérieur
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011



Photo 7 Le parc de Montlouis, vue sur les espaces agricoles
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011

Parc de Montlouis-sur-Loire – Parc communal

5,6 ha
Parc urbain

Composantes paysagères :

Le parc de Montlouis est répertorié en tant que forêt d'après l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours.

Il s'insère dans un lotissement, créant ainsi une rupture au milieu de toutes ces habitations. Cependant, en l'observant à une échelle plus large on remarque qu'il appartient à un ensemble de « taches forestières » présent au Sud du tissu urbain de Montlouis.

Les habitations bordant le parc possèdent chacune un portillon, tous identiques, donnant sur cet espace public. Il n'existe donc pas de rupture visuelle entre les maisons et la forêt. Elles occupent ainsi une place importante visuellement, on peut les apercevoir depuis n'importe quel point.

Cette urbanisation n'est pas présente du côté Sud où le parc est bordé par des espaces agricoles. On découvre une vue plus ouverte.

On note une forte présence de la strate arbustive et quelques éléments d'aménagements importants avec quatre terrains de tennis en plein air et des terrains couverts.

Composantes environnementales :

Cet espace correspond à un sol de type **alluvions**. On peut observer une forte présence de châtaigniers, chênes pédonculés, pins maritimes et chênes pubescents. Quelques arbustes persistants se trouvent également en bordure du parc.

Gestionnaire :

Le parc de Montlouis est un **espace public, géré** et appartenant à la commune de **Montlouis-sur-Loire**.

Historique :

Au 18^{ème} siècle, le parc de Montlouis était une terre viticole (Fig. 16). En effet, encore aujourd'hui la terre reste marquée par le passage de l'homme avec la présence de sillons.



Figure 17 Le parc de Montlouis, carte de Cassini, 1761
Source : IGN,

Jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle, le parc faisait partie d'un plus grand espace boisé (Fig. 17). A l'époque, il était entouré de parcelles agricoles et l'urbanisation était cantonnée en bord de Loire.



Figure 16 Le parc de Montlouis, 1956
Source : IGN,

En 1984, on peut noter une impressionnante évolution puisque l'on retrouve ce parc comme nous le connaissons maintenant. En effet, l'urbanisation s'est étendue et cet espace boisé est devenu un espace structuré (chemins...) et segmenté. Peu de choses ont changé depuis 1984, le parc possède la même forme, les mêmes aménagements.

Usages et fréquentations :

C'est un **espace ouvert à tous** et à n'importe quelle heure de la journée. Ce sont les familles habitant le quartier qui viennent dans ce parc. C'est un lieu de promenade, un point de rendez-vous pour les jeunes. Actuellement, on y trouve quatre terrains de tennis ouverts et un complexe, ainsi que quelques jeux.

Bois des Hâtes et forêt de Larçay – Espace forestier

420 ha
Forêt périurbaine



Figure 21 Limite du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay
Source : IGN 2007 Réalisation : MINIOT J. et RODRIGUEZ J.

Situation :

Communes : Larçay, Chambray-les-Tours, Evsres et Saint-Avertin

Localisation : 17 min et 12 km du centre de Tours en voiture.

Zonage PLU :

Zone naturelle : Nd, N et espace boisé classé.

Trame Verte et Bleue :

Réservoir de biodiversité de la sous-trame des milieux boisés.

Zones de protection :

ZNIEFF de type I sur 21 hectares à proximité immédiate.



Photo 10 Le bois, vue de l'intérieur

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011



Photo 11 Le bois, vue depuis l'allée de Larçay

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011



Photo 12 Le bois, vue sur un des points d'eau

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011

Composantes paysagères :

Cet ensemble paysager correspond au style forestier et il est répertorié comme une **forêt** par l'agence d'urbanisme.

Cette forêt relativement dense est **fermée visuellement**. Cependant, des **ouvertures** sont **possibles**, notamment au niveau des chemins aménagés à l'intérieur de la forêt qui permettent d'ouvrir une vue linéaire et profonde au sein du bois.

On note une prédominance du végétal et plus particulièrement de la **strate arborée**, ce qui correspond bien à l'occupation du sol prédominante. On peut également souligner la présence de points d'eau à l'intérieur du bois.

Composantes environnementales :

Le sol de cet ensemble forestier correspond à du **limon des plateaux**.

On note la présence de différentes espèces végétales mais les plus prédominantes sont les **chênes sessiles et les pins maritimes, sylvestres et douglas** pour la strate arborée et les **fougères** pour la strate herbacée.

Usages et fréquentations :

Cet espace est fréquenté par des **familles, des sportifs** et surtout des **scolaires** pour les **courses d'orientation**. Des actions de valorisation sont également mises en œuvre par la ville de Tours qui organisent des visites thématiques.

Différents aménagements sont présents comme par exemple des enclos pour les animaux ou encore des points d'eau ainsi qu'un parking.

Historique :

Le site du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay est un espace boisé depuis très longtemps : le boisement est déjà visible sur la carte de Cassini datant de 1761, bien qu'il était alors de plus grande taille.



Figure 19 Le bois des Hâtes en 1949

Source : IGN

Depuis, l'occupation du sol n'a pas changé, elle est toujours de type forestier.

Cependant, l'étendue du bois ainsi que ses aménagements internes ont quand même évolué au cours du temps, ainsi les bâtiments au Nord Est de la forêt de Larçay ne sont visibles que depuis l'année 2007.

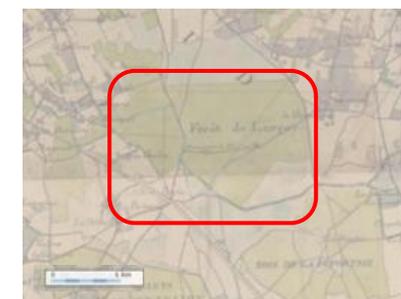


Figure 20 Le bois des Hâtes, carte d'état major, 1900

Source : IGN

Gestionnaire :

Cet espace **appartenant à la ville de Tours** est géré de manière forestière **par l'ONF**.

C'est un **espace public** mais qui comporte des horaires d'ouverture précis.

III. Trois espaces verts singuliers

1. Des terrains aux ressources variées

Comme nous avons pu le constater, ces espaces possèdent de nombreuses caractéristiques, spécifiques à chacun. Ainsi, certains points ont été approfondis dans la suite de cette recherche afin de pouvoir évaluer leur qualité environnementale et paysagère. Nous allons tout d'abord nous intéresser à l'île de la Métairie.

L'île de la Métairie

L'île de la Métairie Evolution et fonctionnement

140 ha
Parc périurbain



Figure 23 Limite de l'île de la Métairie avant 2011
Source : IGN 2007, Réalisation MINIOT J. et RODRIGUEZ J.



Figure 22 Limite de l'île de la Métairie aujourd'hui
Source : IGN 2007, Réalisation MINIOT J. et RODRIGUEZ J.

A l'heure actuelle, c'est donc une gestion raisonnée qui est mise en place sur l'île de la Métairie par le Conseil Général. Un plan de gestion a été mis en place en 2010 pour une durée de 5 ans. Les objectifs sont de continuer à restaurer tous les milieux et d'avoir des milieux ouverts et entretenus comme à l'Ouest du site, afin de limiter la progression de la forêt. L'autre objectif est d'enlever les espèces invasives, comme le robinier.

L'île de la Métairie présente de nombreuses problématiques liées à son emplacement en bord de Loire. Il va falloir réussir à la remettre dans son état originel, tout en alliant l'aspect pédagogique, lié à son statut d'Espace Naturel Sensible.

D'un espace agricole en passant par des jardins ouvriers puis aujourd'hui à un Espace Naturel Sensible (ENS), l'île de la Métairie a connu de nombreux changements qui ont tous impacté sur ce qu'elle est aujourd'hui et des traces de ce passé perdurent. Pour mieux comprendre cet espace, il faut donc d'abord connaître son évolution et les différents objectifs qu'il incarnait.

Dans les années 80, époque où l'île a été rachetée par le Conseil Général, elle était pensée comme un « parc périurbain » avec des aires de jeux, des chemins, des espèces ornementales, etc. C'est ce qui explique encore aujourd'hui la présence de certains de ces aménagements. Pourtant, elle était déjà considérée comme un Espace Naturel Sensible. Cependant, au cours de l'année 2000 la politique des ENS prend un nouveau tournant en cherchant à donner un caractère plus naturel aux espaces ; ainsi, la plupart des espèces ornementales de l'île sont enlevées. Depuis, le Conseil Général tente de maîtriser la végétation tout en préservant cet espace naturel sensible. Dans cet optique, les limites de l'île de la Métairie se sont agrandies en 2011 vers Saint Pierre des Corps, avec des îles en plus, la Métairie est ainsi passée de 70 ha à 140 ha, afin de rassembler et d'appliquer la même gestion sur un espace qui regroupe les mêmes caractéristiques.

Aujourd'hui, cette zone inondable revalorisée représente un espace assez sauvage et préservé de l'intervention de l'homme. Pourtant, ce changement de gestion est relativement récent et commence tout juste à porter ces fruits.



Photo 14 L'île de la Métairie, vue sur un des espaces pédagogiques
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011



Photo 13 L'île de la Métairie, vue sur une des prairies
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011



Type d'occupation du sol :



Sources : ATU, IGN BD Ortho 2007, Scan 25.

Figure 24 Type d'occupation de l'île de la Métairie

Source : GESSOL : D. ANDRIEU



Photo 15 L'île de la Métairie, les jeux pour enfants

Réalisation : MINOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011

L'île de la Métairie Evolution et fonctionnement

140 ha
Parc périurbain

L'île de la Métairie a conservé son statut d'espace naturel et ne présente pas beaucoup d'aménagements (Fig. 24). En effet, ceux-ci sont réduits à des installations incontournables pour l'accueil du public sur cet espace naturel sensible, comme la création de deux parkings et de sanitaires ainsi que la construction d'une aire de jeux. On peut également mentionner le passage du circuit de la Loire à vélo à l'extrémité Sud de l'île. Le caractère naturel du site est aussi renforcé par l'absence d'aménagement potager ou ornemental. En effet, c'est la strate arborée qui est dominante, occupant plus de 50 % de la surface totale de l'île, le reste étant de la pelouse. Elle conserve donc bien son rôle de refuge pour la biodiversité, avec un minimum d'interventions humaines pour son fonctionnement.

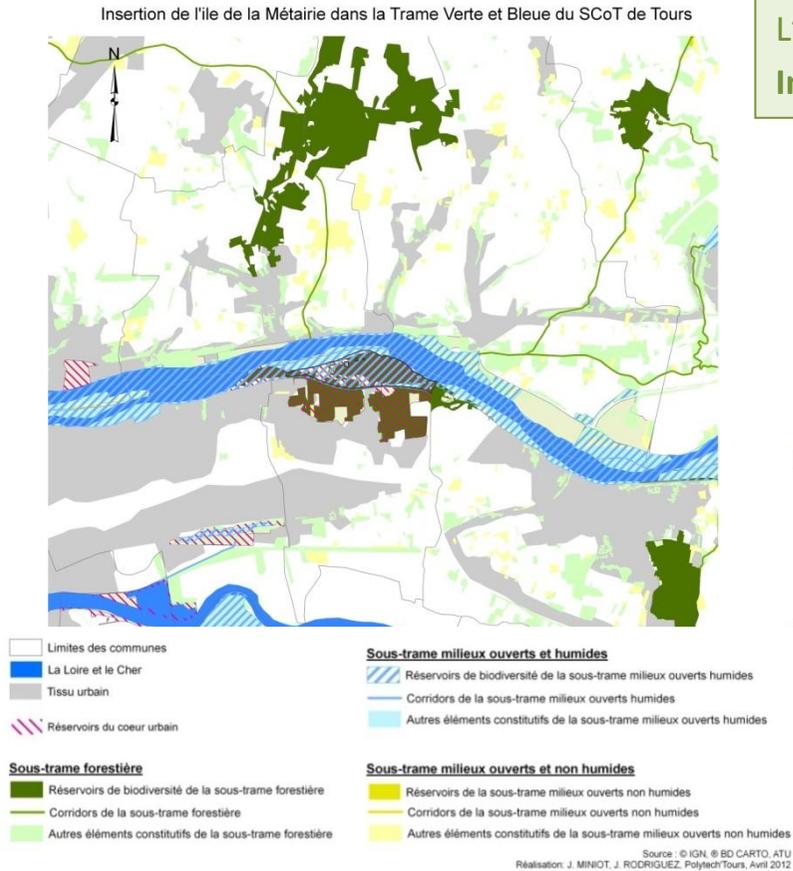
L'île de la Métairie est aussi un espace naturel, à vocation pédagogique d'observation de la nature. A cet effet, des actions pédagogiques, à l'attention de tous les publics sont régulièrement mises en place par le Conseil Général. Ainsi, de une à trois fois par mois, excepté l'hiver, les deux partenaires du Conseil Général : la LPO Touraine et la Maison de Loire organisent des visites thématique sur l'île. La LPO propose des excursions pour observer les différents oiseaux et La Maison de Loire des ateliers ouverts à tous pour découvrir l'île et son milieu naturel, axés sur la découverte de la faune et de la flore locale.

Cet espace vert est très fréquenté du fait de sa position au cœur de l'agglomération. Il semble être un lieu pouvant convenir à tous : les vététistes, les coureurs, les familles, etc. En 2010, plus de 60 000 personnes sont venues le visiter et ce chiffre correspond seulement à une entrée de l'île. Il est l'ENS le plus populaire du département. C'est là qu'apparaît tout le paradoxe des Espaces Naturels Sensibles et particulièrement pour l'île de la Métairie. Ces espaces doivent à la fois être des lieux où peuvent venir se réfugier la faune et la flore la plus vulnérable ainsi qu'être ouverts au public pour le sensibiliser à la nature qui l'entoure : ces deux fonctions peuvent être incompatibles. Actuellement, l'île de la Métairie pâtit de sa notoriété. Les vététistes créés sans cesse de nouveaux chemins dans la forêt et certains se servent des grèves comme de plages. Certaines mesures ont déjà été prises dans ce sens, notamment une réglementation interdisant les feux, la cueillette, le camping, etc. Pour aller encore plus loin dans ce sens, une demande d'arrêté préfectoral de biotope a été faite. La réduction de l'impact des usagers sur le site est un véritable enjeu pour les années à venir.

La qualité de cet espace vert, son positionnement au sein de l'agglomération et son classement au titre d'Espace Naturel Sensible semble se retourner contre lui. Il subit une forte pression due à une importante fréquentation, ce qui peut entraîner une perte de biodiversité et une dégradation des paysages.

L'île de la Métairie Insertion dans la Trame Verte et Bleue

140 ha
Parc périurbain



Principaux éléments de la Trame Verte et Bleue du SCoT de Tours

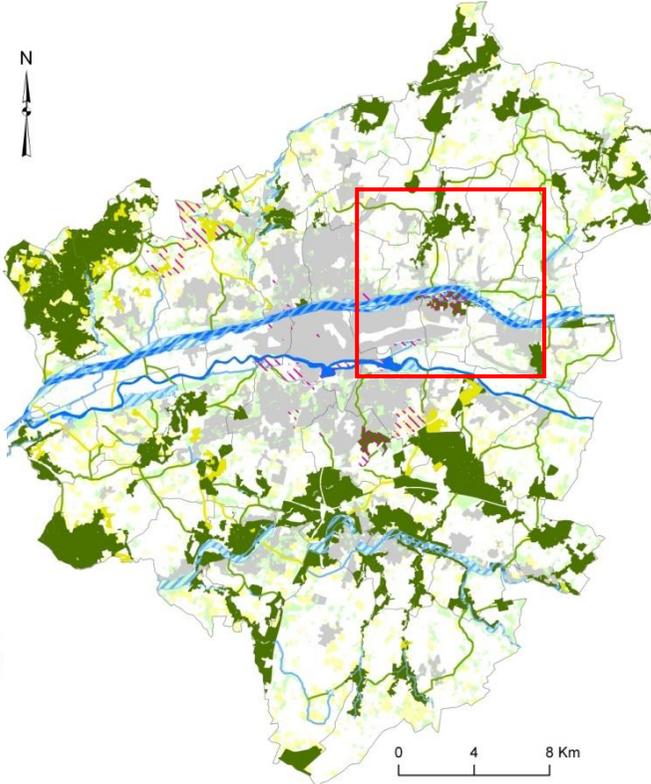


Figure 25 Zoom sur la place de l'île de la Métairie dans la Trame Verte et Bleue

D'un point de vue plus général, l'île de la Métairie **n'est pas particulièrement bien reliée** aux autres éléments de la Trame Verte et Bleue. En effet, même si deux corridors de la sous-trame forestière semblent la relier aux réservoirs de biodiversité au Nord du territoire, ils paraissent assez peu fonctionnels du fait de la présence de la Loire, qui dans ce cas forme une barrière. La liaison par le Nord apparaît donc peu probable, il en est de même par le Sud où le **tissu urbain est assez dense** et exclut donc l'éventualité de corridors. Cependant, la Loire demeure l'un des plus importants corridors de cette Trame Verte et Bleue, elle permet de relier la Métairie à d'autres espaces, même au-delà du terrain d'étude.

Du fait de sa **position très particulière**, l'île se trouve d'une part entourée principalement par le tissu urbain, ce qui limite les possibilités de liaisons entre les différents réservoirs, et d'autre part par la Loire, qui est à la fois un formidable corridor et une barrière.

L'île de la Métairie est un **élément important pour la Trame Verte et Bleue** à l'échelle du SCoT de Tours (Fig. 25). En effet, elle représente un **réservoir de biodiversité** pour différentes sous-trames : la **sous-trame forestière** et la **sous-trame milieux ouverts et humides**. Elle est également considérée comme un **réservoir au niveau de l'agglomération**. Effectivement, lors de l'étude menée par l'agence d'urbanisme de Tours, une attention particulière a été portée au cœur urbain du territoire où certains espaces verts ont été identifiés comme réservoirs de biodiversité.

Bien qu'au cœur de l'aire urbaine, l'île de la Métairie est une réserve importante d'espèces végétales et animales comme le démontre sa place dans la Trame Verte et Bleue. Ainsi, les habitants de l'agglomération peuvent jouir d'un espace vert de proximité et de grande qualité écologique.



Photo 16 L'île de la Métairie, vue de l'intérieur
Réalisation : MINOT, J. et RODRIGUEZ, J., Octobre 2011



Photo 17 Nord de l'île de la Métairie

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011

Occupation du sol	Surface (ha)	Pourcentage
Tissu urbain	53	17%
Espace naturel	4	1%
Agriculture et milieux semi-naturels	69	23%
Forêt	107	35%
Eau	72	24%
Total	304	100%

Surface totale de l'île de la Métairie avant 2011	70 ha
---	-------

L'île de la Métairie Insertion dans l'environnement proche

140 ha
Parc périurbain

Occupation du sol dans un rayon de 500m autour de l'île de la Métairie

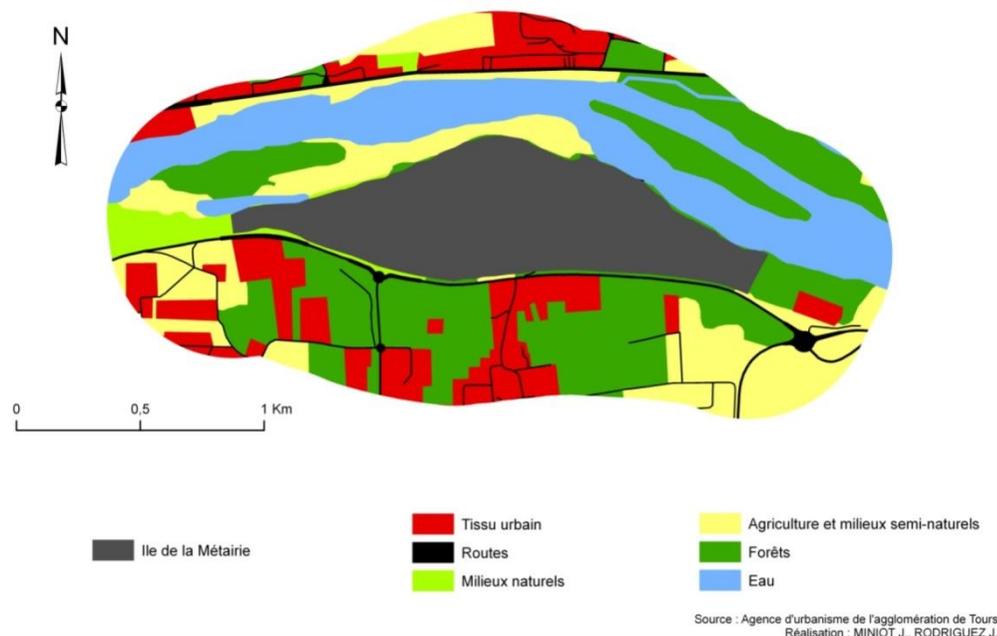


Figure 26 Occupation du sol dans un rayon de 500m autour de l'île de la Métairie

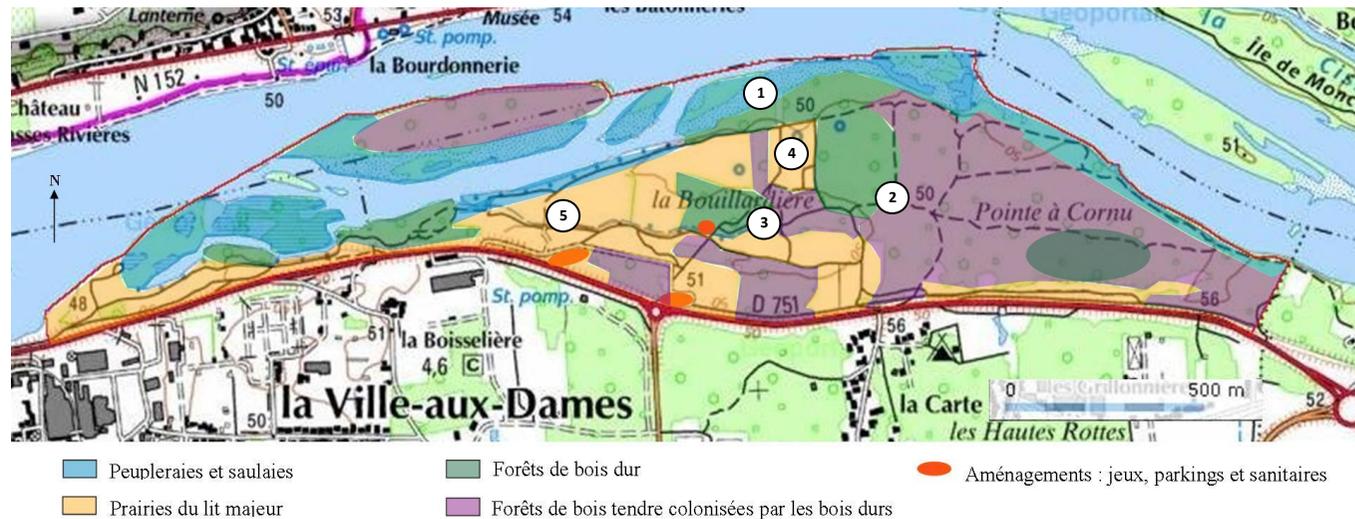
Tableau 3 Occupation du sol de l'île de la Métairie dans un rayon de 500m

L'île de la Métairie est occupée à 30% par un espace naturel et à 70% par la forêt (Tableau 3). Elle est très accessible grâce à la D 751, axe important de l'agglomération tourangelle. En analysant les différentes occupations du sol proches de l'île, dans un rayon de 500m, on remarque que celle-ci est située dans une zone de transition. En effet, la répartition entre les différents milieux est assez équitable et proche. On peut quand même remarquer une plus faible présence de tissu urbain et une prédominance de la forêt. Sa position particulière fait donc d'elle un espace tampon ; rupture avec un tissu urbain prédominant au Sud et continuité avec un espace naturel riche et préservé au Nord : la Loire. Elle apparaît comme un dernier espace préservé et refuge pour la biodiversité avant une urbanisation trop invasive.

En effet, la Métairie semble être un véritable écrin de verdure. En empruntant la D 751 au Sud, on ne peut pas présumer de la richesse qui se cache à l'intérieur, ni de la présence de la Loire. A l'inverse, lorsqu'on emprunte la D 952 de l'autre côté de la Loire, on peut observer la grève et ses îles. Ainsi, cet espace vert semble tourné et ouvert vers la Loire au Nord alors qu'il paraît fermé et formant un véritable rempart contre l'urbanisation au Sud.

On trouve sur cet espace une végétation typique d'une vallée alluviale, avec coexistence de nombreux habitats naturels d'intérêt, notamment communautaire : grèves sableuses, forêts alluviales à bois tendre ou dur ainsi que des prairies. Les différents habitats et espèces végétales qu'on retrouve sur l'île de la Métairie sont caractéristiques de ceux que l'on observe le long de la Loire. Leur existence et leur évolution sont fortement liées à la présence du fleuve et connaissent donc comme lui une évolution naturelle, dans la limite des interventions humaines. L'île de la Métairie est composée de trois entités principales en termes de végétation : la forêt alluviale à bois tendre, à l'Est ; des prairies à l'Ouest et une ripisylve formée de peupliers et de saules le long des grèves. De plus, il est important de souligner la présence de taches de forêt de bois dur qui commence à coloniser certaines parties de l'île. (Fig. 27)

L'île de la Métairie Qualité environnementale et paysagère	140 ha Parc périurbain
---	---------------------------



Source : IGN 2007, DIREN Centre 2003. Réalisation : J. MINIOT, J. RODRIGUEZ, Polytech'Tours, 2012.

Figure 27 Les grandes entités de végétation présentes sur l'île de la Métairie



Photo 18 Grève sableuse et ripisylve
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Le premier habitat que l'on observe est constitué par les **grèves sableuses**. Celles-ci forment une zone de transition perturbée et non pérenne car elles sont souvent soumises aux inondations liées aux fluctuations de la Loire, qui conserve encore un caractère relativement naturel. On trouve sur cet espace de nombreuses espèces hydrophiles, exotiques, voire envahissantes, comme le phytolacca americana, et qui sont très bien adaptées à ces conditions extrêmes. Ce milieu est également propice à la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux, comme par exemple les sternes naines et pierregarins ou encore certaines mouettes. Cependant, cet habitat très riche et intéressant est menacé par le développement des saules et des peupliers formant la ripisylve très proche. L'objectif affiché par le gestionnaire est ainsi de maintenir les grèves en sable afin d'éviter le comblement de la Loire par la végétation.

Lorsque l'on s'éloigne du fleuve, on rencontre ensuite les forêts riveraines et en premier lieu, **la ripisylve**, qui correspond au linéaire d'arbre en bord de rive, repérée en bleu sur la carte, avec une occupation de bois tendre, composée de saulaies et de peupleraies.



Photo 19 Forêt alluviale

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Cette forêt pionnière, habitat privilégié des bords de Loire évolue ensuite vers **un milieu à bois dur** : c'est ce que l'on observe ici avec les nombreuses inclusions de bois dur, en vert sur la carte. Cette diversité est représentative de l'évolution naturelle d'une forêt alluviale typique : celle de l'île de la Métairie est donc mixte, diversifiée et à un stade avancé de transformation vers le bois dur. On trouve ainsi comme espèces dominantes des ormes, des frênes ainsi que du robinier faux-acacia mais également une espèce caractéristique de la maturité de la forêt de bois dur : le chêne pédonculé. On retrouve aussi un enchevêtrement de strates très développé, avec une strate herbacée très luxuriante, composée de végétation nitratophile, comme les orties, les ronces, les arômes ou encore des lianes comme le lierre, qui peuvent faire ressembler ce type de forêt à une jungle. La présence d'espèces introduites par l'homme pour mettre en valeur l'île lors de son ouverture au public, comme l'argousier est également notable. Comme dans la forêt de bois tendre, il est essentiel de lutter contre le robinier et de limiter son extension, afin de préserver la diversité.

L'île de la Métairie

Qualité environnementale et paysagère

140 ha
Parc périurbain

La **forêt alluviale** est elle plus éloignée du fleuve et succède à la ripisylve. Elle représente un habitat forestier riche et le plus souvent protégé à l'échelle communautaire. Deux types de milieux la constituent sur l'île de la Métairie, créant ainsi une véritable mosaïque entre bois tendre et bois dur.

La forêt alluviale pionnière est tout d'abord composée **d'essences à bois tendre**, comme les saules et les peupliers noirs et de sous-bois très riches. Ces milieux sont des refuges privilégiés pour de nombreuses espèces animales et végétales, comme par exemple le castor, que l'on retrouve sur la Métairie ou encore le lucane cerf-volant, espèce protégée. Cependant, ce milieu est menacé par l'implantation d'essences exotiques envahissantes : le robinier faux-acacia présent en majorité sur l'île mais également l'érable negundo.



Photo 21 Bois dur

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012



Photo 20 Le kiosque

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012



Photo 23 La prairie

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

L'île de la Métairie

Qualité environnementale et paysagère

140 ha
Parc périurbain

A l'Ouest de l'île, on trouve un autre habitat essentiel et ouvert : **les prairies**, milieu à préserver car elles abritent de nombreuses espèces protégées, comme par exemple l'orchis pyramidal ou encore l'azurée du serpolet, et sont menacées par l'arrêt du pâturage et l'évolution progressive vers le boisement, avec l'apparition d'essences ligneuses comme le robinier et le chêne.

Cet espace vert est donc densément végétalisé et on peut noter que c'est la **strate arborée** qui domine, bien que les prairies occupent une place importante. L'île de la Métairie évolue ainsi de manière relativement naturelle et reste encore peu remaniée et modifiée par l'intervention humaine. Cependant, la menace des invasives sur les grèves sableuses ainsi que dans les forêts alluviales est à considérer car elles se développent sur les niches des espèces locales et compromettent l'évolution naturelle du milieu. D'autre part, la progression de la forêt à l'échelle de l'île, mais également le long de tout le corridor de la Loire, est une problématique importante car elle risque de modifier profondément les paysages typiques de la Loire et d'entraîner la disparition d'habitats ouverts très importants, comme les prairies et les pelouses. Se pose donc ici la question de la gestion de cet espace ; en effet, le gestionnaire est partagé entre la volonté de le voir évoluer de manière naturelle et celle d'intervenir fréquemment pour limiter le développement des invasives mais aussi celui de la forêt, qui crée une fermeture du paysage et menace certains habitats, comme les pelouses et les grèves.



Photo 22 Le kiosque

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

L'île de la Métairie

Qualité environnementale et paysagère

140 ha
Parc périurbain



Photo 24 Ouverture visuelle depuis le Nord de l'île
Réalisation : MINIoT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Différents types de paysages sont présents au sein de l'île de la Métairie : forêts alluviales denses, prairies ouvertes, plages de sable sur les grèves. **La vue est donc dégagée** par endroit, avec une ouverture sur l'autre rive et sur le reste du fleuve mais elle est **fermée lorsqu'on se trouve à l'intérieur** des forêts de l'île, notamment à l'Est, comme on peut le voir sur la photo ci-dessous. Cependant, la présence de nombreux sentiers aménagés pour les visiteurs permet d'ouvrir la vue à l'intérieur de ces forêts denses.

Les deux types de vues depuis l'île de la Métairie :

Le paysage qu'offre l'île de la Métairie est **typique du bord de Loire**, qui est resté «entièrement sauvage, refaçoné chaque année par le fleuve » (CG, 2007). De plus, la forte présence de la strate arborée sur l'île avec forêts alluviales et ripisylve correspond à l'évolution actuelle constatée sur les bords de Loire : la progression de la forêt. En effet, on note une nette extension de ce milieu depuis un siècle environ, ce qui semble être relié à la volonté de donner une image de fleuve sauvage à la Loire. Cette représentation associée au fleuve est ainsi fortement marquante et répandue aujourd'hui : l'association de la forêt au paysage de la Loire est aujourd'hui appropriée par les habitants et les touristes. [AMALRIC, SERVAIN-COURANT] Cependant, la progression de la forêt n'est pas anodine pour le fleuve et son paysage car elle entraîne une fermeture du paysage, jusqu'alors ouvert avec la présence de prairies et de grèves sableuses, mais également une modification de l'écoulement du fleuve.

Ainsi, on voit que le paysage forestier visible sur la Métairie est typiquement ligérien et correspond aux représentations actuelles du fleuve par ses usagers. C'est donc un paysage identitaire mais dont l'expansion peut poser problème, tant au niveau de la fermeture du paysage, que de la représentation qu'en ont les habitants et les touristes, car le développement de la forêt pourrait la faire évoluer vers une image de fleuve trop sauvage.



Photo 26 Passage fermé à l'intérieur des forêts
Réalisation : MINIoT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012



Photo 25 Passage ouvert depuis la grève
Réalisation : MINIoT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Le parc de Montlouis-sur-Loire



Figure 28 Les 3 entités boisées de Montlouis-sur-Loire
Source : IGN, 2007

Parc de Montlouis-sur-Loire Evolution et fonctionnement

5,6 ha
Parc urbain

Pour mieux comprendre l'identité du parc de Montlouis-sur-Loire, il faut savoir qu'il fait partie d'une plus grande entité à l'échelle de la commune (Fig. 28). Lors de la création du premier lotissement en 1975, trois espaces verts ont été préservés : l'allée de l'Europe (1), le parc des coteaux (2) ou parc de l'enfance et le parc des châtaigniers (3). Dans cette étude, nous avons considéré que le parc des coteaux et le parc des châtaigniers forment une même entité alors que l'allée du parc ressemble davantage à un passage qu'à un véritable jardin. C'est pourquoi nous avons exclu « l'allée du parc » de notre périmètre de recherche.

En 1975, ce parc se transforme véritablement en parc urbain au détriment de l'espace forestier qu'il formait précédemment. Il a été conçu en même temps que le lotissement qui l'entoure pour en faire un espace de loisir de proximité pour les futurs habitants. C'est une entreprise de paysage qui a repensé cet espace ; un décaissement de 80 cm, la suppression de quelques arbres ainsi que l'installation de quelques jeux pour les enfants ont été réalisés. A cette époque, on ne pense qu'à l'entretien du parc et non à sa pérennité. En 1982, la gestion de ce jardin a été reprise par le service parcs et jardins de la ville de Montlouis-sur-Loire. Cet espace a de nouveau pris un nouveau tournant : diminution du nombre d'acacias (espèce prédominante à l'origine) afin de régénérer l'implantation et suppression d'arbres. De ce fait, ce parc n'a plus rien à voir avec ce à quoi il ressemblait il y a 10 ans : la densité est bien moindre.

Aujourd'hui, une entreprise d'élagage s'occupe de l'entretien des arbres et c'est la commune qui gère les aménagements (chemins, mobiliers, etc.). La mairie souhaite garder cet espace vert dans son aspect naturel en limitant les aménagements tels que les jeux pour enfants et en gérant ce parc en pensant à son devenir, pour qu'il continue d'exister au moins pour les dix prochaines années.



Photo 27 Vieux châtaignier du parc des châtaigniers
Réalisation : MINIoT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012



Photo 28 Aménagements du parc des coteaux
Réalisation : MINIoT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Cet espace vert a toujours bien rempli son rôle auprès des habitants. Des personnes de tous les âges le fréquentent, les enfants l'ont tout de suite adopté d'où le nom de « parc de l'enfance », les adolescents peuvent s'y regrouper et les plus âgés s'y promener. C'est aussi un lieu de transit vers le centre bourg ; un espace apprécié par tous, qui devrait se maintenir tel qu'il est aujourd'hui durant de nombreuses années.

Parc de Montlouis-sur-Loire Evolution et fonctionnement

5,6 ha
Parc urbain



Photo 31 Vue depuis l'intérieur du parc des coteaux
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012



Photo 30 Les tennis extérieurs
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012



Photo 29 Passage du parc des châtaigniers au parc des coteaux
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Type d'occupation du sol :

- Bâti
- Aménagements (bassin, jeux, etc.)
- Espace minéralisé
- Strate arborée
- Strate arbustive
- Pelouse
- Strate arbustive et pelouse
- Aménagement potager ou ornemental
- Lac ou étang
- Eau courante

Sources : ATU, IGN BD Ortho 2007, Scan 25.

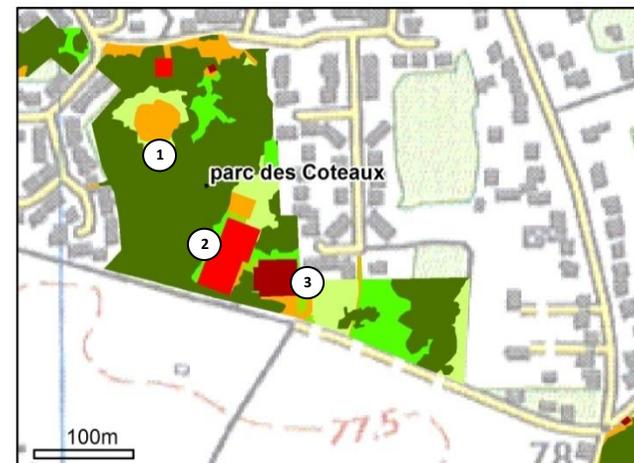


Figure 29 Occupation du sol du parc de Montlouis-sur-Loire

Ce parc abrite de nombreux aménagements importants : quatre tennis ouverts, des tennis couverts ainsi que des jeux pour enfants et adolescents (Fig. 29). Ainsi, on peut se demander si une partie de la population qui fréquente ce parc n'y vient pas uniquement pour profiter des aménagements et non de l'espace naturel. D'ailleurs, ces équipements ne sont pas là pour accompagner la vie du parc mais ils en sont totalement indépendants. On constate que la strate arborée domine, même si on observe des pelouses et des strates arbustives. C'est un parc assez bien équilibré entre les aménagements et les espaces arborés, ce qui renforce son identité de parc urbain de proximité.

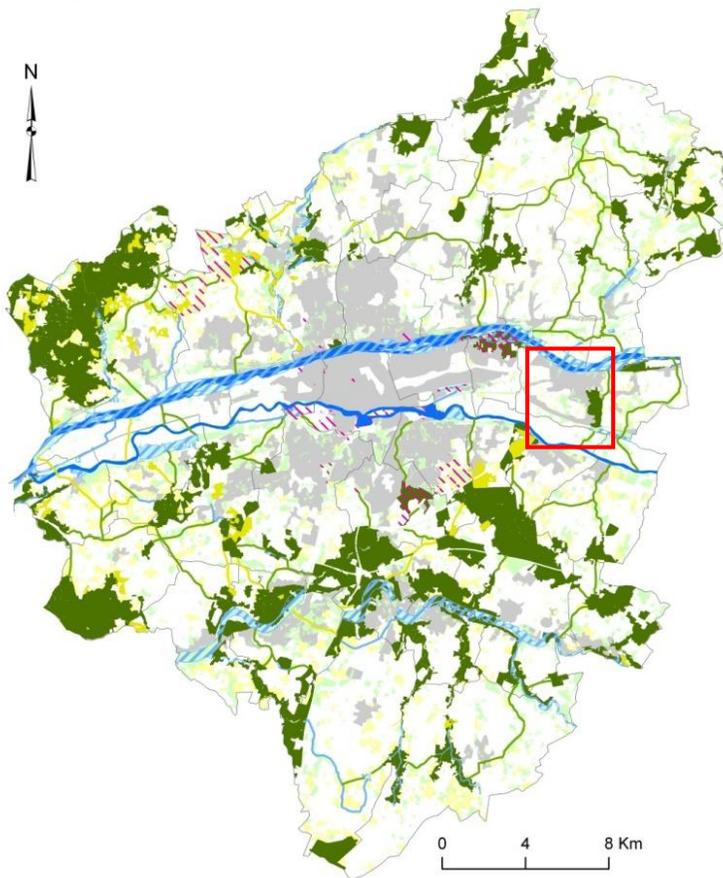
Insertion du parc de Montlouis-sur-loire dans la Trame Verte et Bleue du SCoT de Tours



Parc de Montlouis-sur-Loire Insertion dans la Trame Verte et Bleue

5,6 ha
Parc urbain

Principaux éléments de la Trame Verte et Bleue du SCoT de Tours



- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> □ Limite du parc de Montlouis-sur-loire □ Limites des communes ■ La Loire et le Cher ■ Tissu urbain ▨ Réservoirs du cœur urbain | <p>Sous-trame milieux ouverts et humides</p> <ul style="list-style-type: none"> ▨ Réservoirs de biodiversité de la sous-trame milieux ouverts humides — Corridors de la sous-trame milieux ouverts humides ▨ Autres éléments constitutifs de la sous-trame milieux ouverts humides |
| <p>Sous-trame forestière</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Réservoirs de biodiversité de la sous-trame forestière — Corridors de la sous-trame forestière ▨ Autres éléments constitutifs de la sous-trame forestière | <p>Sous-trame milieux ouverts et non humides</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Réservoirs de la sous-trame milieux ouverts non humides — Corridors de la sous-trame milieux ouverts non humides ▨ Autres éléments constitutifs de la sous-trame milieux ouverts non humides |

Source : © IGN, © BD CARTO, ATU
Réalisation : J. MINIOT, J. RODRIGUEZ, PolytechTours, Avril 2012

Figure 30 Zoom sur la place du parc de Montlouis dans la Trame Verte et Bleue



Photo 33 Passage du lotissement vers le parc des châtaigniers
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012



Photo 32 Passage des maisons vers le parc des châtaigniers
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Le parc n'est pas un élément fort de cette Trame Verte et Bleue : il ne représente qu'un **élément support de la sous-trame forestière** (Fig. 30). Par conséquent, il ne fait pas partie d'un maillage particulier le reliant à d'autres espaces verts. En revanche, il se situe à proximité d'un réservoir de biodiversité forestier : le parc de la Bourdaisière qui lui est intégré dans la réflexion d'un réseau vert.

De part sa position en plein cœur d'un lotissement, cet espace vert ne bénéficie pas d'un environnement propice pour avoir un fort potentiel en termes de biodiversité. Il ne représente donc pas un enjeu pour la Trame Verte et Bleue du SCoT de l'agglomération tourangelle mais constitue un **élément secondaire**.



Photo 34 Passage du lotissement vers le parc des châtaigniers
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Occupation du sol	Surface (ha)	Pourcentage
Tissu urbain	67	42%
Milieu naturel	0,4	1%
Agriculture et milieux semi-naturels	45	28%
Forêt	47	29%
Total	159	100%

Surface totale du parc de Montlouis-sur-Loire (milieu naturel)	5,6
--	-----

Tableau 4 Occupation du sol autour du parc de Montlouis

Parc de Montlouis-sur-Loire Insertion dans l'environnement proche

5,6 ha
Parc urbain

Occupation du sol dans un rayon de 500m autour du parc de Montlouis-sur-loire

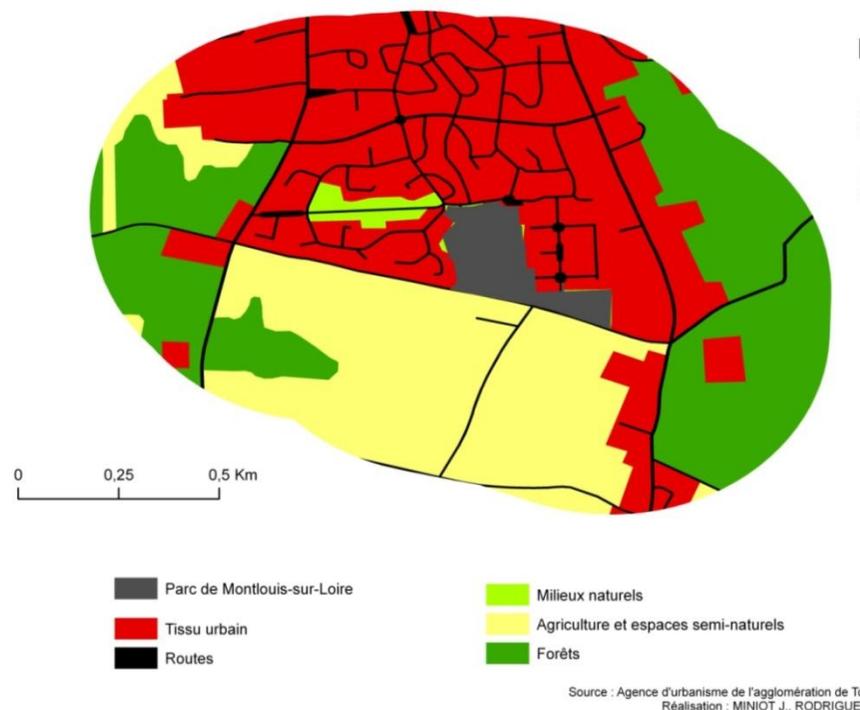


Figure 31 Occupation du sol dans un rayon de 500m autour du parc de Montlouis-sur-Loire

Ce parc se trouve véritablement inséré dans le tissu urbain de Montlouis, qui représente 42% de l'espace autour du square (Fig. 31). On constate également une répartition équitable entre les ensembles forestiers (parc de la Bourdaisière) et les parcelles agricoles (environ 30%) (Tableau 4). On voit donc que l'urbanisation est venue grignoter l'ancien espace boisé pour le morceler et l'entourer ; ainsi, le parc de Montlouis ne forme plus qu'un îlot de verdure. De par sa position limitrophe, il forme un espace de rupture : d'un côté on retrouve un territoire très artificialisé et de l'autre une terre agricole.

Lorsque l'on se trouve à l'intérieur de ce parc, il semble être réellement intégré au lotissement, différents accès le relient aux habitations, comme on peut le voir sur la photo ci-dessus : les portails des maisons donnent directement dans ce parc et des chemins partant du quartier le traversent. Ainsi, on oublie totalement le fait que l'on se trouve à proximité d'espaces agricoles ou de forêts. Il est conçu de façon à ce qu'il soit complètement assimilé à cette urbanisation.



Photo 35 Le parc des châtaigniers

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Parc de Montlouis-sur-Loire Qualité environnementale et paysagère

5,6 ha
Parc urbain

La végétation du parc de Montlouis est principalement composée de chênes, d'acacias, de pins maritimes et de châtaigniers. On peut tout de même identifier trois entités majeures en termes de végétation : au Nord un espace boisé avec des chênes, des hêtres et des pins maritimes ; au Sud une châtaigneraie et à l'Est une châtaigneraie avec des arbres plus anciens (Fig. 32).

En ce qui concerne la première entité, en violet sur la carte, elle est constituée d'essences à base forestière. A l'origine de cet espace, on retrouve des chênes, des acacias et des pins maritimes. Ensuite, de nouvelles espèces ont été introduites comme le chêne rouge, le prunus, l'érable et le frêne.

On constate que les jeunes plantations sont principalement des espèces exotiques, voire même invasives comme le chêne rouge. Cette tendance se confirme dans les essences des haies et massifs, avec des érables champêtres hybrides ou encore des mahonias. On peut aussi observer dans certaines haies des pins noirs, du fusain et du laurier-tin. Malgré la volonté de vouloir maintenir cet espace dans un esprit naturel et de respect de la nature, on constate qu'il est travaillé pour accueillir le public ; on privilégie sans doute l'esthétique et la facilité d'entretien au détriment de la biodiversité.

En effet, il possède des aménagements conséquents, quatre tennis extérieurs et un couvert ainsi que quelques jeux, ce qui doit attirer le public.

Si on se penche sur les châtaigneraies, on en distingue deux types différents : une au Sud plus récente et davantage gérée et une autre plus à l'Est, beaucoup plus ancienne, certains châtaigniers ont plus de 80 ans, où l'intervention de l'homme se fait plus rare.

Le parc de Montlouis-sur-Loire est un espace coincé entre deux volontés : l'une étant de garder cet aspect naturel de « parc forestier » et l'autre d'accueillir le public, ce qui implique une adaptation des essences, des aménagements (chemins, bancs, etc.) et de l'entretien.



- | | |
|---|---|
| Chênes, pins maritimes, hêtres et nouvelles espèces (chêne rouge, etc.) | Nouvelles plantations |
| Châtaigneraie | Haies et massifs (espèces exotiques et persistantes) |
| Vieux châtaigniers | Pelouse |
| | Aménagements |

Source : IGN 2007, DIREN Centre 2003. Réalisation : J. MINIOT, J. RODRIGUEZ, Polytech'Tours, 2012.

Figure 32 Les grandes entités de végétation présentes dans le parc de Montlouis-sur-Loire



Photo 39 Le parc des coteaux, vue de l'intérieur vers les espaces agricoles
Réalisation : MINIoT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Parc de Montlouis-sur-Loire Qualité environnementale et paysagère

5,6 ha
Parc urbain

Le parc de Montlouis-sur-Loire ne possède pas de caractéristiques paysagères particulières. C'est un parc urbain assez classique. Les vues sont fermées depuis l'intérieur du parc des coteaux car il est de type forestier et entouré par des habitations, sauf au Sud, où comme dans le parc des châtaigniers, des vues plus ouvertes sur les espaces agricoles se dessinent, comme déjà évoqué dans la fiche descriptive.

D'un point de vue paysager, ce parc n'offre pas un paysage exceptionnel, d'une part en raison de sa position au sein d'un lotissement et, d'autre part, parce qu'il n'a pas vocation à devenir un espace vert remarquable. Il ressemble à un espace boisé comme on peut en trouver partout.



Photo 38 Le parc des coteaux, vue de l'intérieur
Réalisation : MINIoT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012



Photo 37 Le parc des coteaux, vue de l'intérieur depuis la butte de sable
Réalisation : MINIoT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012



Photo 36 Le parc des châtaigniers, la pelouse
Réalisation : MINIoT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Le bois des Hâtes et la forêt de Larçay

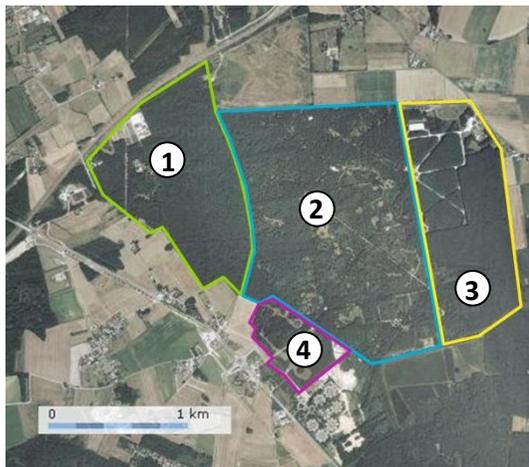


Figure 33 L'ensemble forestier du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay
Source : IGN 2007, Réalisation MINIOT J. et RODRIGUEZ J.



Photo 40 Futaie irrégulière
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Bois des Hâtes et forêt de Larçay Evolution et fonctionnement

420 ha
Forêt périurbaine

L'ensemble forestier constitué par le bois des Hâtes et la forêt de Larçay est divisé en quatre entités : le **bois des Hâtes** n°1, forêt de loisirs de 90 ha ; séparé par un chemin communal de la **forêt de Larçay** n°2 : 200 ha dédiés au loisir et à la production; un ancien **terrain militaire** de 90 ha n°3 et enfin **les landes d'Esves** n°4 (Fig.33). On peut également mentionner la présence au Sud-ouest d'un cimetière paysager ainsi que celle d'une ZNIEFF de 21 hectares au Nord, à la place d'un ancien terrain de manœuvre. Cependant, ces deux derniers espaces ayant connu un profond remaniement depuis leur état naturel, nous avons choisi de les exclure de notre périmètre d'étude.

Le bois des Hâtes a été acheté par la ville de Tours en 1972, la forêt de Larçay en 1965 et le terrain militaire en 1987. Grâce à ces achats, la municipalité souhaitait agrandir **l'espace de promenade** pour ses habitants, dans un lieu calme et en sécurité pour un développement harmonieux de l'agglomération tourangelle. A son inauguration, le bois n'est ouvert au public que les fins de semaine, mercredis et jours fériés. Dans les années 80, c'est une forêt orientée vers le loisir, qui emploie 15 à 20 forestiers, avec un entretien intensif. Certaines parcelles sont également dédiées à la **production de bois**, surtout sur Larçay. Puis, à partir de 1995, un tournant est opéré dans la vie de ce massif forestier avec l'adoption d'une gestion différenciée et la volonté d'avoir une **forêt plus naturelle**, avec un entretien réduit. Aussi, les fauches deviennent plus espacées et l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite, même dans les allées. L'image de ce bois a donc évolué au cours du temps et il est aujourd'hui tourné vers une gestion plus naturelle, avec une volonté de préserver les différents habitats et espèces présents.

La forêt des Hâtes et de Larçay est soumise au **régime forestier** : sa gestion résulte d'une collaboration entre la ville de Tours et l'Office National des Forêts (ONF). La ville bénéficie ainsi d'un service de gestion gratuit mais elle a des obligations en échange: elle ne peut pas se défaire de sa propriété, ce qui constitue une garantie pour la sauvegarde du patrimoine forestier en France.

Sur un plan pratique, la gestion se déroule en deux temps : la **coupe pour la production**, régie directement par l'ONF ; ainsi que des **travaux de gestion**, qui permettent d'assurer la pérennité de la forêt, en maintenant la présence d'arbres d'âges différents pour permettre son renouvellement. Un changement d'objectifs a eu lieu lors de l'utilisation de cette gestion. En effet, elle était au début majoritairement tournée vers la production sur l'ensemble de la forêt alors qu'aujourd'hui, elle est plus sensible au paysage et à la biodiversité. Ainsi, on a sur l'ensemble du bois dédié au loisir une gestion en futaie irrégulière. La forêt est découpée en unités de gestion de 10 à 15 hectares et sur 15 ans, l'ensemble des parcelles est régénéré à raison de 5 ha par an, répartis sur plusieurs parcelles. L'objectif de cette exploitation du bois est de permettre à long terme le financement des travaux de gestion. Les parcelles sont d'abord vendues par marché public puis le travail de coupe est effectué par des entreprises privées. En ce qui concerne les parcelles destinées à la production, cette différence d'orientation a également été visible, avec un changement d'essences plantées, et notamment le retour de feuillus, pour avoir une forêt plus naturelle.

Bois des Hâtes et forêt de Larçay Evolution et fonctionnement

420 ha
Forêt périurbaine



Type d'occupation du sol :



Figure 34 Occupation du sol du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay
Source : GESSOL : D.ANDRIEU



Photo 41 Bois des Hâtes : la Gentilhommière
Réalisation : Francis BOUTIN, 2012.

Cet espace forestier ne contient **pas beaucoup d'aménagement**, hormis quelques espaces bâtis historiquement présents sur le site (Fig. 34), comme la Gentilhommière (Photo 41). Les autres espaces minéralisés ou bâtis correspondent aux anciens bâtiments militaires ainsi qu'à l'implantation d'un fleuriste au Nord-ouest de la zone. Excepté ces quelques aménagements, l'ensemble du bois a conservé son caractère naturel, avec une très forte prédominance de la strate arborée. Cependant, la présence d'un espace un peu différent du reste de la forêt est remarquable, il s'agit des Landes d'Esvres au Sud, où la strate arbustive et arborée domine. On peut aussi noter la présence de différentes mares et zones humides disséminées sur l'ensemble du massif forestier ainsi que celle d'enclos pour animaux sur le bois des Hâtes.

Ce bois réservé au loisir a donc réussi à conserver son statut d'espace forestier, avec un minimum d'aménagements introduits. Il possède ainsi une double vocation étant à la fois un lieu d'accueil du public et de promenade mais également un espace naturel refuge pour la biodiversité.

Depuis l'ouverture du site au public, les horaires d'accès à la forêt ont été étendus. D'une accessibilité limitée aux mercredis et fins de semaine, le bois est passé à une fréquentation journalière. Ce changement n'a pas été sans conséquence pour la vie de l'espace boisé ainsi que pour son fonctionnement et, des problèmes de surfréquentation sont apparus. Ceux-ci sont essentiellement liés au public scolaire, qui fréquente la forêt pour des courses d'orientation. Les nuisances causées par cette population ont été amplifiées avec l'élargissement des plages d'ouverture du site et on dénombre actuellement six à sept cars par semaine, ce qui pose problème car les enfants ne respectent pas les sentiers et perturbent la vie de la faune et de la flore locale. Excepté cet usage spécifique, cette forêt est fréquentée par tout type de public et joue bien son rôle d'espace de promenade pour les citadins tourangeaux, surtout en fin de semaine. La position excentrée et périphérique de ce site par rapport au cœur de Tours lui permet donc de conserver son aspect forestier, calme et naturel.

Ce bois est donc résolument tourné vers l'accueil d'un large public, pour la promenade et la détente. Cependant, les gestionnaires cherchent aujourd'hui à encadrer cette fréquentation, en l'orientant vers une pratique plus respectueuse de la nature et de ses composantes, avec la mise en œuvre d'animations pédagogiques : randonnées animées par les forestiers et promenades en calèche, mais également en affichant la volonté de canaliser les courses d'orientation.

Bois des Hâtes et forêt de Larçay Insertion dans la Trame Verte et Bleue

420 ha
Forêt périurbaine

Principaux éléments de la Trame Verte et Bleue du SCoT de Tours

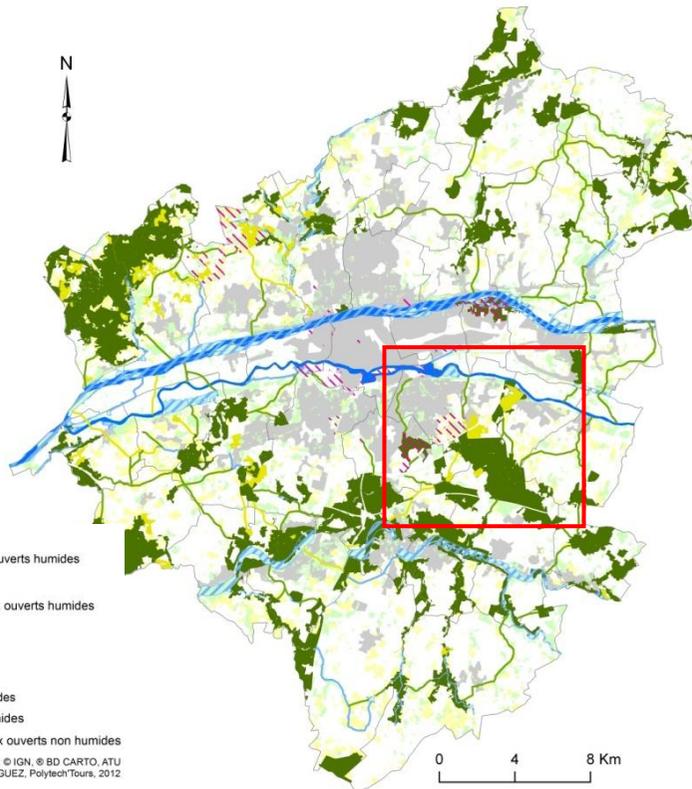
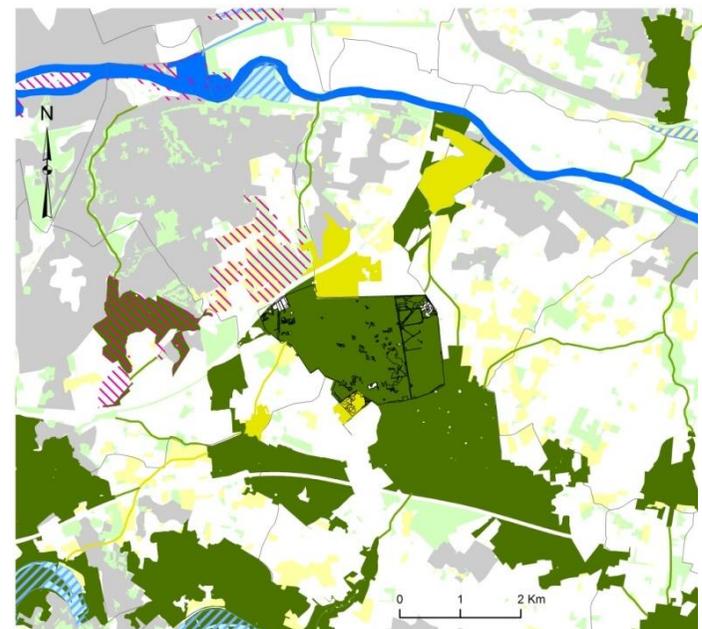


Figure 35 Zoom sur la place du bois des Hâtes dans la Trame Verte et Bleue

Si l'on s'intéresse plus à la place de cet espace au sein de la trame globale, on remarque qu'il est particulièrement **bien relié par des corridors** aux autres réservoirs de biodiversité. Cependant, on peut noter que cette liaison est surtout efficace au sein de la sous-trame forestière, qui est très présente dans cette partie de l'agglomération. Par ailleurs, les liaisons sont principalement orientées vers le Sud du territoire et vers l'Est. Effectivement, on retrouve au Nord une barrière naturelle infranchissable pour les espèces concernées par la sous-trame forestière, le Cher et, à l'Ouest, une forte présence urbaine.

Ainsi, le bois des Hâtes et la forêt de Larçay constituent un ensemble forestier majeur de la Trame Verte et Bleue. Son rôle de réservoir de la sous-trame forestière fait de cet espace un lieu refuge pour la biodiversité, bien intégré dans le maillage global de la trame forestière au Sud et relié avec de nombreux autres réservoirs.

L'ensemble forestier constitué par le bois des Hâtes et la forêt de Larçay forme un élément important et remarquable de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du SCoT de Tours (Fig. 35). En effet, cet espace représente un **réservoir de biodiversité de la sous-trame forestière**. De plus, si on englobe le bois adjacent de la Duporterie, c'est l'un des plus grands réservoirs de biodiversité du territoire du SCoT. On peut également remarquer qu'il est accolé à un réservoir de la sous-trame des milieux ouverts non humides et à un réservoir du cœur urbain.

Le bois des Hâtes et la forêt de Larçay constituent donc une réserve importante de biodiversité à l'échelle du SCoT, un **refuge pour la faune et la flore**, à l'écart du tissu urbain.



Photo 42 Bois des Hâtes, vue de l'intérieur
Réalisation : MINIOT J. et RODRIGUEZ J., 2012.

Bois des Hâtes et forêt de Larçay
Insertion dans l'environnement proche

420 ha
 Forêt périurbaine



Photo 44 Forêt de Larçay
 Réalisation : Francis BOUTIN, 2012.



Photo 43 Parking
 Réalisation : MINIOT J. et RODRIGUEZ J., 2012.

Occupation du sol	Surface (en ha)	Pourcentage
Tissu urbain	33	6%
Espaces minéralisés	48	8%
Routes et voie ferrée	25	4%
Agriculture et milieux semi-naturels	359	62%
Forêts	112	20%
TOTAL	577	100%

Surface totale du bois (Occupation du sol : forêt)	420 ha
---	--------

Tableau 5 Occupation du sol autour du Bois des Hâtes



En observant les différentes occupations du sol dans un rayon de 500m autour des limites du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay, on note une nette **prédominance du milieu agricole** (Fig. 36), qui représente 62% du total des occupations (Tableau 5). Le tissu urbain est très peu présent dans cette zone, 6%, ce qui correspond bien à la situation de cet espace forestier périurbain, à la périphérie du tissu urbain de Tours. La présence du continuum forestier au Sud de l'espace dont nous avons parlé précédemment est également notable, même si sur un rayon de 500m il n'est pas très mis en valeur.

Ce massif forestier apparaît donc comme un **îlot refuge** pour les espèces animales et végétales au milieu d'une zone très agricole. Comme l'atteste son rôle de réservoir de biodiversité au sein de la Trame Verte et Bleue du SCoT de Tours, il constitue une **réserve** pour la faune et la flore.

On peut aussi mentionner la présence d'une ligne de TGV au Nord de l'espace, ainsi que la proximité de la D 943, qui permet la desserte du bois pour les visiteurs. L'existence d'un grand parking à l'entrée de la forêt renforce aussi l'accessibilité de ce massif et permet aux habitants de l'agglomération de venir s'y promener.

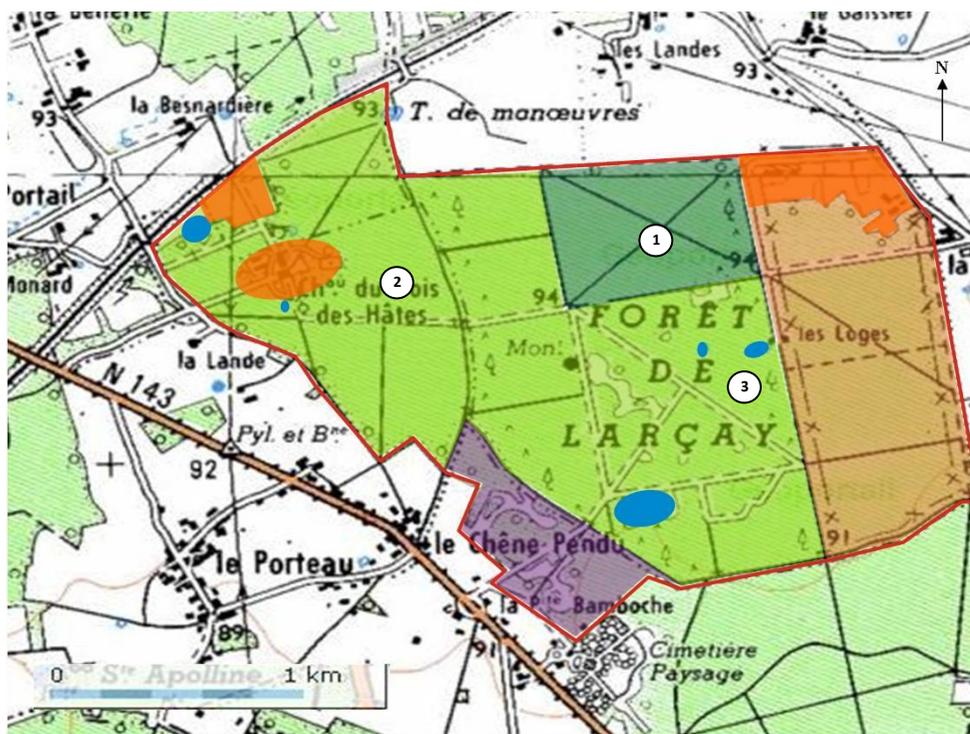


Photo 46 Parcelle de la forêt de Larçay dédiée à la production
Réalisation : Francis BOUTIN, 2012.

Bois des Hâtes et forêt de Larçay Qualité environnementale et paysagère

420 ha
Forêt périurbaine

On retrouve un plan de végétation similaire à celui de la gestion sur l'ensemble de l'espace forestier. On peut ainsi distinguer quatre entités : la forêt de loisirs sur le bois des Hâtes et une partie de la forêt de Larçay, en vert clair sur la carte ; la forêt de production au Nord de Larçay ; le terrain militaire à l'Est ainsi que les landes d'Esuvres au Sud-ouest (Fig. 37). Chacune de ces entités correspond à une végétation spécifique, fortement liée à sa gestion et son usage.



- Chênes sessiles, pins et essences d'accompagnement
- Forêt de production : Pins sylvestres et maritimes + feuillus
- Terrain militaire : feuillus
- Landes d'Esuvres : plantations de loisirs et bruyère
- Zones humides
- Aménagements

Source : IGN 2007. Réalisation : J. MINIOT, J. RODRIGUEZ, Polytech²Tours, 2012.

Figure 37 Grandes entités végétales du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay

La **forêt de loisirs**, qui occupe la plus grande superficie sur l'ensemble de l'espace forestier est constituée de différentes essences. L'essence principale est le chêne sessile mais on trouve également de nombreux pins sylvestres, maritimes et douglas. Des essences d'accompagnement comme le châtaignier, le prunelier, le noisetier ou encore le pommier ont aussi été ajoutées par les forestiers pour favoriser la présence des oiseaux. L'existence de prairies est également notable et leur passage en gestion différenciée a permis le retour de fleurs disparues comme la gentiane.



Photo 45 Bois des Hâtes : Forêt de loisir
Réalisation : MINIOT J. et RODRIGUEZ J., 2011.

Dans les parcelles dédiées à la **production** comme celle de la photo n°1, on retrouve des pins sylvestres et maritimes, très rentables, ainsi que des feuillus, qui sont moins productifs mais qui ont été rajoutés car ces parcelles avaient un bon sol à exploiter.

Le **terrain militaire**, constitué essentiellement de chênes, est une forêt très naturelle, sans intervention humaine depuis les années 50.



Photo 47 Zone humide en forêt de Larçay
Réalisation : Francis BOUTIN, 2012.



Photo 48 Vue fermée au sein de l'ensemble forestier
Réalisation : MINOT J. et RODRIGUEZ J., 2012.

Bois des Hâtes et forêt de Larçay Qualité environnementale et paysagère

420 ha
Forêt périurbaine

Enfin, les **landes d'Esvres** forment un espace repeuplé en plantations de loisir (hêtre pourpre, cèdre) après un incendie en 1982. Les bordures de cette zone ont été laissées libres en bruyère pour permettre la nidification de certains oiseaux, comme l'engoulevent.

La présence de nombreuses **mares**, comme celle de la photo n°3, sur l'ensemble de l'espace forestier est également remarquable, ce qui correspond à une réelle volonté de recréer des zones humides.

La végétation de ce site est donc fortement marquée par sa gestion. De plus, tout au long de la vie de cette forêt, une grande attention a été portée au respect de la biodiversité. Ainsi, différents aménagements et plantations ont été introduits afin de favoriser le retour ou le maintien d'espèces végétales ou animales, comme la construction de zones humides ou encore la préservation d'habitats spécifiques. Le bois des Hâtes et la forêt de Larçay constituent donc bien un refuge pour les espèces forestières présentes dans la matrice agricole voisine et les gestionnaires de cet espace cherchent à mettre en valeur cette spécificité et à la consolider en laissant la place à une forêt plus naturelle, avec des interventions plus limitées et plus protectrices.

L'ensemble forestier formé par ces différentes entités est relativement **homogène d'un point de vue paysager**. En effet, hormis les bordures des Landes d'Esvres où la bruyère domine, la totalité du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay apparaît de l'extérieur et de l'intérieur, sans s'intéresser précisément aux différentes essences, comme un ensemble boisé homogène. La **vue est donc fermée** depuis tous les points à l'intérieur sauf quelques clairières, qui permettent de varier l'ambiance forestière. Cependant, comme on l'a vu précédemment, une entité se différencie des autres : les landes d'Esvres. En effet, lorsqu'on se place en bordure de cette zone, les landes dominent et la vue est ouverte vers l'extérieur.

Si l'on s'intéresse à l'insertion paysagère du bois, notamment à l'échelle du SCoT de Tours, on peut noter qu'il fait partie d'une entité paysagère fortement marquée par la **présence agricole**, comme nous l'avons mentionné précédemment. Ainsi, ce bois est relié à un ensemble forestier qui ponctue cette matrice agricole et se présente donc comme un lieu refuge, une réserve de biodiversité qu'il est important de préserver.

Cet espace se présente donc en rupture par rapport à la matrice agricole alentour mais en continuité avec le continuum forestier qui la ponctue et forme un véritable réseau.

2. Un type propre à chaque espace vert

Après avoir établi l'analyse détaillée de chaque espace vert avec la réalisation de fiches, nous avons réalisé le tableau suivant, afin de souligner les principales caractéristiques de chaque site.

	Ile de la Métairie		Parc de Montlouis-sur-Loire		Bois des Hâtes	
	Points forts	Points faibles	Points forts	Points faibles	Points forts	Points faibles
Gestion	Gestion raisonnée Volonté de restaurer l'état naturel de cet espace	Conflits d'usages entre préservation et ouverture au public	Gestion prospective	Faible prise en compte des problématiques environnementales	Gestion forestière raisonnée : Objectif de préservation du paysage et de la biodiversité	Document de gestion obsolète
Accueil du public	Animations pédagogiques et aménagements d'accueil	Surfréquentation	Présence d'aménagements conséquents Entretien régulier	Faible rayonnement	Espace forestier préservé et entretenu	Surfréquentation des scolaires
Insertion dans la Trame Verte et Bleue	Réservoir de biodiversité de plusieurs sous-trames : Grande richesse écologique	Difficulté de liaison à d'autres réservoirs avec des corridors	Prise en compte dans la Trame Verte et Bleue : élément support de la sous-trame forestière	Espace d'intérêt mineur pour le maillage global	Réservoir de biodiversité de la sous-trame forestière : Zone refuge	Manque de liaisons au Nord et à l'Ouest
Insertion dans l'environnement proche	Zone tampon entre la Loire, le tissu urbain et la forêt Espace bien assimilé à la Loire et préservé de l'urbanisation	Proximité du tissu urbain	Bonne insertion dans le tissu urbain : espace vert de proximité	Manque de liaison avec l'espace agricole adjacent	Intégration dans le continuum forestier	Boisement fragilisé par la matrice agricole
Qualité environnementale	Grande richesse écologique: vallée alluviale typique, zonage Natura 2000	Présence d'espèces invasives Progression des essences à bois dur	Préservation d'arbres anciens et volonté de garder le caractère naturel de l'espace	Introduction d'espèces invasives et exotiques	Forêt naturelle avec des essences locales	Manque d'un zonage de protection
Qualité paysagère	Intégration dans la vallée de la Loire : Paysage identitaire	Fermeture progressive du paysage	Bonne intégration au sein du lotissement	Pas de caractéristiques spécifiques	Présence d'une variété d'ambiance forestière	Faible intégration dans le paysage extérieur
Conclusion	Espace repère pour l'agglomération tourangelle : grande richesse écologique et paysagère, espace préservé et mis en valeur	Souffre de son statut d'ENS avec une sur fréquentation et fermeture des paysages	Parc urbain d'aspect assez naturel, tourné vers l'accueil des habitants	Pas assez de prise en compte des problématiques environnementales et paysagères	Espace forestier préservé et refuge	Surfréquentation et isolement du bois au sein de la matrice agricole

Tableau 6 Récapitulatif des points forts et faibles de nos terrains d'étude

Ainsi, ces trois espaces verts présentent des caractéristiques communes. En effet, ce sont tous des espaces boisés, situés en périphérie du tissu urbain de Tours, avec un sol peu remanié ou modifié, ainsi qu'une gestion plutôt extensive et raisonnée. La préservation de leur caractère naturel répond à un besoin de nature de la part des personnes qui les fréquentent et ils constituent donc des lieux d'accueil du public, valorisés pour cet usage. Cependant, ils représentent tous les trois des situations assez différentes et un type d'espace vert.

En effet, l'île de la Métairie est située dans la vallée de la Loire, encerclée par le tissu urbain. Sa situation géographique particulière, en zone non constructible et insérée dans un grand paysage fait de cet espace vert un élément singulier. Il est de plus remarquable par sa grande richesse écologique et paysagère, qui a été préservée par les gestionnaires.

Le parc de Montlouis-sur-Loire est lui situé sur le plateau de Montlouis, il est en position périphérique par rapport au cœur de la ville de Tours mais il est quand même bien intégré au sein du tissu urbain de la ville de Montlouis-sur-Loire. Il possède des qualités environnementales et paysagères moindres, avec une biodiversité banale et pas de caractéristiques paysagères particulières. C'est un espace vert de proximité, essentiellement tourné vers l'accueil des riverains qui présente donc un plus grand nombre d'aménagements dédiés à cet usage.

Enfin l'ensemble forestier du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay est situé sur le plateau, en extrême limite d'urbanisation. C'est un espace de promenade, fréquenté surtout en fin de semaine par tout type de public. Il possède un environnement particulier, entouré par des terres agricoles. C'est un site géré de manière forestière, avec une bonne richesse écologique.

Pour conclure cette analyse et aller plus loin dans notre démarche, nous avons cherché à savoir si les trois types d'espaces verts boisés de cette étude pouvaient correspondre à d'autres espaces de l'agglomération tourangelle. Pour cela, nous avons utilisé les résultats des précédentes phases de recherche du projet CESAT, et notamment l'échantillon choisi pour représenter les espaces verts de l'agglomération.

Ainsi, l'île de la Métairie ne correspond à aucun autre espace de l'agglomération. Elle s'avère être réellement un espace vert à part ; avec une grande richesse écologique et inséré dans le paysage de la vallée de la Loire. Le bois des Hâtes et la forêt de Larçay constituent aussi un type de milieu assez remarquable, avec une gestion forestière et placé au cœur d'une matrice agricole. Enfin, le parc de Montlouis-sur-Loire constitue un type qui peut être rapproché à d'autres espaces verts de l'agglomération. Effectivement, son insertion dans le tissu urbain et sa petite taille, inférieur à 10 hectares, peuvent se retrouver dans d'autres parcs urbains.

Les trois sites choisis : l'île de la Métairie, le parc de Montlouis-sur-Loire et le bois des Hâtes et la forêt de Larçay ne sont donc pas forcément représentatifs de l'ensemble des espaces verts de l'agglomération. Cependant, cela peut être dû au fait que notre étude s'est basée uniquement sur des espaces verts à caractère forestier. Ainsi, notre comparaison s'est uniquement portée sur ce type d'espace, qui ne représente pas la majorité sur l'agglomération tourangelle. Par ailleurs, cette unité urbaine possède une position assez particulière entre la Loire et le Cher, ce qui lui permet d'avoir une variété assez importante de parcs et jardins.

Conclusion

La question de la nature en ville est au cœur de l'actualité, notamment avec le développement de l'outil Trame Verte et Bleue à l'échelle de différents territoires. La prise en compte de la biodiversité dans les politiques locales est aujourd'hui un enjeu important et certains espaces sont présentés comme de véritables réservoirs potentiels, lieux de refuge pour la faune et la flore mais également promoteurs d'un meilleur cadre de vie, et d'une nature plus présente et préservée. Notre travail de recherche s'inscrit ainsi au cœur de cette problématique en portant son attention sur les espaces verts. Ils sont aujourd'hui mis en lumière car ils répondent au besoin de nature des habitants et constituent le maillage de base d'une trame verte au sein de territoires souvent très urbanisés.

Ce travail de recherche avait donc pour mission de caractériser trois espaces verts de l'agglomération tourangelle, dans le cadre du projet de recherche CESAT, qui interroge les services rendus à la société par les sols urbains. Pour cela, nous avons cherché à savoir ce que ces espaces verts pouvaient offrir aux habitants en termes de paysage et d'écologie.

Afin de répondre à ce questionnement, nous avons restreint notre terrain à l'étude de trois bois périurbains : l'île de la Métairie, le parc de Montlouis-sur-Loire et le bois des Hâtes et la forêt de Larçay, espaces verts singuliers et tous marqués par un sol plus naturel et moins remaniés que d'autres espaces situés au cœur du tissu urbain. Le cas de l'agglomération tourangelle était donc particulièrement intéressant pour cette étude, notamment grâce à sa richesse écologique et paysagère mais également de par la diversité observée dans son tissu d'espaces naturels.

Pour parvenir à caractériser ces sites et à évaluer leur qualité paysagère et environnementale, nous avons axé notre analyse sur de nombreux critères, comme la surface, la gestion, la fréquentation, l'insertion dans la Trame Verte et Bleue et l'environnement proche ainsi que l'étude des composantes paysagères et environnementales. Il est donc apparu un type spécifique à chaque espace. A travers l'analyse de ces trois espaces, nous avons donc pu voir qu'effectivement leur localisation influençait leur qualité paysagère et environnementale : le parc de Montlouis-sur-Loire, inséré au cœur du tissu urbain, possède une richesse écologique et paysagère moins importante que celle de l'île de la Métairie, située dans la vallée de la Loire. Par ailleurs, leur fréquentation et leurs usages nous paraissent aussi dépendre de la localisation. En effet, le parc de Montlouis-sur-Loire est plus un espace de loisirs de proximité et un axe de passage. En revanche, l'île de la Métairie, le bois des Hâtes et la forêt de Larçay sont destinés à des activités plus sportives, davantage pratiquées le week-end. Le facteur de taille est aussi à prendre en considération mais il nous paraît plus difficile à relier avec la qualité environnementale, les usages et la fréquentation. Cependant, nous avons retenu de cette recherche que tous les facteurs que nous avons utilisés pour caractériser un espace vert (la taille, la localisation, la qualité paysagère et écologique, la fréquentation et les usages) sont imbriqués et ont tous une influence les uns sur les autres.

Il serait donc à présent intéressant de réaliser une caractérisation précise de l'offre de l'agglomération tourangelle en matière d'espaces verts, sur les plans paysagers et environnementaux mais également du point de vue des services rendus par ces espaces aux habitants, en termes d'usages, de fréquentation et de cadre de vie.

Ce travail d'analyse et de définitions pourra ainsi ensuite être reproduit et appliqué aux trois autres espaces verts, à sols plus remaniés, choisis par le projet CESAT ; ainsi qu'à d'autres agglomérations de taille similaire, afin de valider et de généraliser le modèle choisi et d'aboutir à une caractérisation plus globale de l'offre et des services rendus par les espaces verts des villes à leurs habitants.

Bibliographie

Ouvrages et études:

- Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours. *Paysage et agriculture dans le projet du SCOT*, 2006.
- Biotope, *Etude de caractérisation de la Trame Verte et Bleue de l'Agglomération de Tours*, 2010.
- CERTU. *Composer avec la nature en ville*, CERTU, 2009, 315 p.
- CLERGEAU Philippe. *Une écologie du paysage urbain*, Apogée, 2007, 136 p.
- DE VILMORIN Catherine. *La politique d'espaces verts*, Centre de recherche d'urbanisme et Ministère de la culture et de l'environnement, 1976, 439 p.
- MERLIN Pierre et CHOAY Françoise. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Édition Presse Universitaires de France, 2010, 963 p.
- MURET Jean-Pierre. *Espaces verts et qualité de la vie*, Ministère de l'environnement et du cadre de vie, 1979, 285 p.

Thèses et rapports universitaires :

- BOUGE Félix. *Caractérisation des espaces verts publics en fonction de leur place dans le gradient urbain rural*, PFE, Université François Rabelais-Tours, 2009, 86 f.
- COTTEL Lauriane. *Prise en compte de la trame verte urbaine par les politiques publiques*, PFE, Université François Rabelais-Tours, 2010, 102 f.
- GERMAINE Marie-Anne. *De la caractérisation à la gestion des paysages ordinaires des vallées dans le Nord-Ouest de la France*, Thèse, Université de Caen Basse-Normandie, 2009, 645 f.
- L'HUILLIER Camille. *La Trame Verte et Bleue de l'agglomération tourangelle : un projet pour la biodiversité, liants aspects environnementaux et développement urbain*, Rapport de stage, Université François Rabelais-Tours, 2011, 90 f.
- OILLIC Pascal. *La trame verte approche paysagère et perspectives écologiques en milieu urbain peu dense : le cas de Saint Avertin*, PFE, Université François Rabelais -Tours, 2010, 107 f.

Périodiques et articles :

- AMALRIC Marion et SERVAIN-COURANT Sylvie. *Evolution de la gestion et appropriation des forêts alluviales ligériennes : le cas de l'agglomération de Tours*, 10 p.

- BALLOUCHE Aziz et LESPEZ Laurent. *Paysages au fil de l'eau : l'objet, le sensible et leurs trajectoires*, BAGF-Géographies, 2009, 11 p.
- BEKKOUCHE Ammara. *L'espace vert urbain public : entre pratique et conception*, *Insaniyat : Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, n°2, 1997, p.59-76.
- CLERGEAU Philippe et DESIRE Guy. *Biodiversité, paysage et aménagement : du corridor à la zone de connexion biologique*, Mappemonde, n°55, 1999, p.19-22.
- CORMIER Laure et CARCAUD Nathalie. *Les trames vertes : discours et/ou matérialités, quelles réalités ?*, *Projet de Paysage*, 2009, 17 p.
- CORMIER Laure, et al. *La planification des trames vertes, du global au local : réalités et limites*, *Cybergeo : European Journal of Geography*, Aménagement, Urbanisme, n°504, 2010, 2011, 20 p.
- DERIOZ Pierre. *Le paysage, une ressource territoriale emblématique mais ambiguë*, *Montagnes Méditerranéennes*, n°20, 2004, p. 155-163.
- FILLERON Jean-Charles. « *Paysage* », *pérennité du sens et diversité des pratiques*, *Nouveaux Actes Sémiotiques*, Actes de colloques Paysages et valeurs : de la représentation à la simulation, 2005, 12 p.
- GAMACHE Nicolas, et al. *Pour une compréhension des espaces ruraux : représentations du paysage de territoires français et québécois*, *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n°73, 2004, p. 72-85.
- GOSME Cyril. *Historique du paysage*, *Hypergéométrie*, 2005, 3 p.
- JACOB Nicolas. *Des archives aux paysages : milieux, dynamiques, territoires*, *Géocarrefour* Vol. 85, no 1, 2010, p.3-6.
- LINGLART, Marine et BLANDIN, Patrick. *La biodiversité des petits bois, « anthroposystèmes insulaires » dans les plaines de grandes cultures : l'exemple du Gâtinais occidental*, *Annales de géographie*, n° 651, 2006, p. 569-596.
- MAURISSON Catherine et ROULET Antoine. *Corridors écologiques, continuités paysagères et trame verte... de la théorie à l'application au niveau local*, *Le biodiversitaire : Conseil général de la Seine-Saint-Denis*, n°4, 2009, p.32-43.
- MEHDI, Lofti et DI PIETRO Francesca. *L'espace vert public, lieu d'interactions entre société et biodiversité*, *Projets de paysage*, n°22, 2009, 17 p.
- MENARD Philippe et CLERGEAU Philippe. *La zone de connexion biologique, son application en aménagement du territoire*, Mappemonde, n°64, 2001, p.24-29.
- ROSENBERG Daniel K., et al. *Biological corridors: form, function and efficacy*, *Bioscience*, n°47, 1997, p.677-687.
- SCHIPPERIJN Jasper, et al. *Influences on the use of urban green space – A case study in Odense, Denmark*, *Urban Forestry & Urban Greening*, n°9, 2010, p. 25-32.

Ressources électroniques :

- Ville de Tours, <http://www.tours.fr/223-parcs-et-jardins.htm>, janvier-avril 2012.
- Conseil Général d'Indre-et-Loire, <http://www.cg37.fr/competences/environnement/les-espaces-naturels-sensibles/>, janvier-avril 2012.
- INSEE, www.insee.fr/, janvier-avril 2012.
- Atlas paysager du Val de Loire, http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/atlas/atlas_indre_loire/6_le_Val_de_Loire.PDF, mars 2012.

Table des figures

Figure 1 Eléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue	11
Figure 2 Les sous-trames : éléments de base de la Trame Verte et Bleue	11
Figure 3 Les composantes repères du paysage du SCoT de Tours	16
Figure 4 Les 11 entités paysagères du SCoT	17
Figure 5 Espaces verts dans l'agglomération tourangelle	18
Figure 6 Population de proximité autour des parcs et jardins	19
Figure 7 Principaux éléments de la Trame Verte et Bleue du SCoT	21
Figure 8 Localisation des terrains d'étude : Le bois des Hâtes et la forêt de Larçay, le parc de Montlouis-sur-Loire et l'île de la métairie	22
Figure 9 Occupation du sol des territoires d'études	22
Figure 10 Schéma résumant notre démarche	24
Figure 11 Le cadre paysager des trois espaces verts périurbains	28
Figure 12 Les entités paysagères dans le SCoT de l'agglomération tourangelle	29
Figure 13 Ile de la Métairie, carte d'état major	30
Figure 14 Ile de la Métairie 1949	30
Figure 15 Limite de l'île de la Métairie	30
Figure 16 Le parc de Montlouis, 1956	31
Figure 17 Le parc de Montlouis, carte de Cassini, 1761	31
Figure 18 Limite du parc de Montlouis-sur-Loire	31
Figure 19 Le bois des Hâtes en 1949	32
Figure 20 Le bois des Hâtes, carte d'état major, 1900	32
Figure 21 Limite du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay	32
Figure 22 Limite de l'île de la Métairie aujourd'hui	34
Figure 23 Limite de l'île de la Métairie avant 2011	34
Figure 24 Type d'occupation de l'île de la Métairie	35
Figure 25 Zoom sur la place de l'île de la Métairie dans la Trame Verte et Bleue	36
Figure 26 Occupation du sol dans un rayon de 500m autour de l'île de la Métairie	37
Figure 27 Les grandes entités de végétation présentes sur l'île de la Métairie	38
Figure 28 Les 3 entités boisées de Montlouis-sur-Loire	43
Figure 29 Occupation du sol du parc de Montlouis-sur-Loire	44
Figure 30 Zoom sur la place du parc de Montlouis dans la Trame Verte et Bleue	45
Figure 31 Occupation du sol dans un rayon de 500m autour du parc de Montlouis-sur-Loire	46
Figure 32 Les grandes entités de végétation présentes dans le parc de Montlouis-sur-Loire	47
Figure 33 L'ensemble forestier du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay	50
Figure 34 Occupation du sol du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay	51
Figure 35 Zoom sur la place du bois des Hâtes dans la Trame Verte et Bleue	52
Figure 36 Occupation du sol dans un rayon de 500m autour du bois des Hâtes	53
Figure 37 Grandes entités végétales du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay	54

Table des photos

Photo 1 Vue de la Loire et Rochecorbon depuis l'île de la Métairie	23
Photo 2 Parc de Montlouis-sur-Loire	23
Photo 3 Bois des Hâtes et forêt de Larçay	23
Photo 4 Vue depuis de la partie Ouest de l'île	30
Photo 5 Vue depuis la grève	30
Photo 6 Vue de l'intérieur de l'île	30
Photo 7 Le parc de Montlouis, vue sur les espaces agricoles	31
Photo 8 Le parc de Montlouis, vue de l'intérieur	31
Photo 9 Le parc de Montlouis, vue sur les maisons	31
Photo 10 Le bois, vue de l'intérieur	32
Photo 11 Le bois, vue depuis l'allée de Larçay	32
Photo 12 Le bois, vue sur un des points d'eau	32
Photo 13 L'île de la Métairie, vue sur une des prairies	34
Photo 14 L'île de la Métairie, vue sur un des espaces pédagogiques	34
Photo 15 L'île de la Métairie, les jeux pour enfants	35
Photo 16 L'île de la Métairie, vue de l'intérieur	36
Photo 17 Nord de l'île de la Métairie	37
Photo 18 Grève sableuse et ripisylve	38
Photo 19 Forêt alluviale	39
Photo 20 Le kiosque	39
Photo 21 Bois dur	39
Photo 22 Le kiosque	40
Photo 23 La prairie	40
Photo 24 Ouverture visuelle depuis le Nord de l'île	41
Photo 25 Passage ouvert depuis la grève	41
Photo 26 Passage fermé à l'intérieur des forêts	41
Photo 27 Vieux châtaignier du parc des châtaigniers	43
Photo 28 Aménagements du parc des coteaux	43
Photo 29 Passage du parc des châtaigniers au parc des coteaux	44
Photo 30 Les tennis extérieurs	44
Photo 31 Vue depuis l'intérieur du parc des coteaux	44
Photo 32 Passage des maisons vers le parc des châtaigniers	45
Photo 33 Passage du lotissement vers le parc des châtaigniers	45
Photo 34 Passage du lotissement vers le parc des châtaigniers	46
Photo 35 Le parc des châtaigniers	47
Photo 36 Le parc des châtaigniers, la pelouse	48
Photo 37 Le parc des coteaux, vue de l'intérieur depuis la butte de sable	48
Photo 38 Le parc des coteaux, vue de l'intérieur	48
Photo 39 Le parc des coteaux, vue de l'intérieur vers les espaces agricoles	48
Photo 40 Futaie irrégulière	50
Photo 41 Bois des Hâtes : la Gentilhommière	51
Photo 42 Bois des Hâtes, vue de l'intérieur	52
Photo 43 Parking	53

<i>Photo 44 Forêt de Larçay</i>	53
<i>Photo 45 Bois des Hâtes : Forêt de loisir</i>	54
<i>Photo 46 Parcelle de la forêt de Larçay dédiée à la production</i>	54
<i>Photo 47 Zone humide en forêt de Larçay</i>	55
<i>Photo 48 Vue fermée au sein de l'ensemble forestier</i>	55

Table des tableaux

<i>Tableau 1 Méthode de la phase 1</i>	25
<i>Tableau 2 Méthode de la phase 2</i>	26
<i>Tableau 3 Occupation du sol de l'île de la Métairie dans un rayon de 500m</i>	37
<i>Tableau 4 Occupation du sol autour du parc de Montlouis</i>	46
<i>Tableau 5 Occupation du sol autour du Bois des Hâtes</i>	53
<i>Tableau 6 Récapitulatif des points forts et faibles de nos terrains d'étude</i>	57

Table des matières

Introduction	1
Partie 1 : Contexte général de la recherche	2
I. Paysage, espaces verts, Trame Verte et Bleue : trois notions imbriquées	3
1. Le paysage : un concept en perpétuelle évolution	3
a. Une notion complexe et évolutive	3
b. Un cadre législatif en mutation	4
c. Un concept très lié aux espaces verts	5
2. Les espaces verts : lieux incontournables en ville	7
a. Une notion très large	7
Première définition	7
Espaces verts : jardins ou forêts ?	7
Un contexte législatif qui n'a pas évolué	8
b. L'évolution des parcs et jardins de l'époque médiévale à aujourd'hui	8
c. La multifonctionnalité des espaces verts	9
3. La Trame Verte et Bleue : un nouvel outil	10
a. Une idée ancrée dans l'histoire de l'urbanisme	10
b. Un outil de préservation de la biodiversité multi-scalaire	10
c. Deux visions contradictoires	12
II. Question de recherche et hypothèses	13
Partie 2 : Terrain d'étude et méthode de travail	14
I. Les terrains d'étude	15
1. Une agglomération dynamique	15
a. Une grande diversité paysagère	15
b. Un maillage d'espaces verts important	18
c. Une démarche de Trame Verte et Bleue déjà amorcée à l'échelle du SCoT de Tours	20
2. Trois terrains d'étude aux richesses variées	22
II. La méthode	24
Partie 3 : Analyse	27
I. Des espaces boisés ayant chacun un cadre paysager particulier	28
II. Des espaces verts inscrits depuis longtemps dans le paysage tourangeau	29
III. Trois espaces verts singuliers	33
1. Des terrains aux ressources variées	33
L'île de la Métairie	33
Le parc de Montlouis-sur-Loire	42
Le bois des Hâtes et la forêt de Larçay	49
2. Un type propre à chaque espace vert	56
Conclusion	59

Bibliographie	61
Table des figures	64
Table des photos	65
Table des tableaux	67
Table des matières	68
Annexes	70

Annexes

- **Annexe 1** : Guide d'entretien avec M BOUTIN et M COUTURIER : Bois des Hâtes et forêt de Larçay
- **Annexe 2** : Guide d'entretien avec M HUBERT : Ile de la Métairie
- **Annexe 3** : Guide d'entretien avec M THEBAULT : Parc de Montlouis-sur-Loire

- **Annexe1** : Guide d'entretien avec M BOUTIN et M COUTURIER : Bois des Hâtes et forêt de Larçay

Entretien avec Jean-Pierre COUTURIER et Francis BOUTIN

Employés de l'ONF et de la ville de Tours en charge de la gestion du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay

Objectifs de l'entretien : Connaître l'histoire du bois et de sa création, obtenir des éléments sur sa gestion actuelle, éventuellement sa fréquentation ainsi que son devenir.

Pouvez-vous nous parler de l'histoire du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay? Depuis quand appartient-il à la ville de Tours ?

Qui est propriétaire et gestionnaire du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay?

Depuis quand est-il ouvert au public ? Et pourquoi ?

Quel type de gestion est appliqué sur le bois actuellement ? (gestion extensive, gestion forestière, nature des interventions...)

Comment est organisée l'exploitation du bois ?

Quelle a été l'évolution de cet espace, de sa fonction, de ses aménagements ?

Avez-vous des informations sur la fréquentation du bois? Pour vous, à qui s'adresse cet espace (type de population) ?

Nous savons que des actions pédagogiques ainsi que des événements sont organisés sur le bois, pouvez-vous nous en dire un peu plus ? (Intervenants, sujets, calendrier...)

Avez-vous à votre disposition des données sur la biodiversité végétale du bois? (espèces prédominantes, rares...)

Que pensez-vous de l'intégration de l'espace dans son environnement proche?

Selon vous, comment va évoluer le bois dans les prochaines années ?

- **Annexe 2** : Guide d'entretien avec M HUBERT : Ile de la Métairie

Entretien avec Pascal HUBERT

Technicien en charge de cet Espace Naturel Sensible au Conseil Général

Objectifs principaux de l'entretien : Connaître l'histoire de la création de l'ENS, les démarches effectuées pour l'ouverture au public et avoir des éléments sur sa gestion actuelle ainsi que sur sa fréquentation.

Pouvez-vous nous parler de l'histoire de l'île de la Métairie (informations générales sur le site avant la création de l'ENS)?

Quel a été l'objectif de la création de l'ENS : pourquoi et comment est-elle devenue un ENS (historique de la démarche) ? Existe-t-il un plan de gestion ?

Quelle a été l'évolution de l'île, de sa fonction, de ses aménagements depuis la création de l'ENS et avec l'ouverture au public ?

Qui est propriétaire et gestionnaire de l'île ? Quel est le type de gestion de l'ENS actuellement ? Qui intervient et pour quoi faire (gestion extensive et différente en fonction des secteurs, nature des interventions,...) ?

Avez-vous des informations sur la fréquentation de l'île de la Métairie? Pour vous, à qui s'adresse cet espace (type de population) ?

Il y a des événements organisés, des actions pédagogiques : comment cela s'articule-t-il avec les objectifs de protection d'un ENS ? Qui intervient lors de ces actions, comment et par qui le calendrier est-il planifié ?

Avez-vous à votre disposition des données sur la biodiversité végétale de l'île ? (espèces prédominantes, rares...) D'après vous, est-ce que la fréquentation a un impact sur la biodiversité ?

Que pensez-vous de cet espace, est-ce un exemple à suivre ? Pouvez-vous le comparer avec d'autres ENS ?

Que pensez-vous de l'intégration de l'espace dans la ville? Que pensez-vous de la place de cet espace dans la Trame Verte et Bleue de l'agglomération de Tours ?

- **Annexe 3** : Guide d'entretien avec M THEBAULT : Parc de Montlouis-sur-Loire

Entretien avec Michel THEBAULT

Responsable du service Espaces verts et fleuris à la ville de Montlouis-sur-Loire

Objectifs de l'entretien : Connaître l'histoire du parc et de sa création, obtenir des éléments sur sa gestion actuelle, éventuellement sa fréquentation ainsi que le devenir du parc. Mieux comprendre la place occupée par le parc dans la politique de la ville de Montlouis-sur-Loire.

Nous avons pu constater qu'avant d'être un parc, l'espace de Montlouis était occupé par des vignes, pouvez-vous nous expliquer comment a eu lieu cette transformation ? Quel a été l'objectif de la création de cet espace ? (volonté politique ou maintien de l'existant)

Quelle est la date de création du parc, depuis combien de temps appartient-il à la ville de Montlouis ?

Quelle a été l'évolution de cet espace, de sa fonction, de ses aménagements ?

Quel type de gestion est appliqué sur le parc actuellement ? (gestion extensive, nature des interventions ...)

Avez-vous des informations sur la fréquentation du parc ? Pour vous, à qui s'adresse cet espace (type de population) ? Nous avons pu remarquer une forte proximité entre le parc et les habitations qui le bordent, que pensez-vous de ce lien privilégié ?

Avez-vous à votre disposition des données sur la biodiversité végétale du parc ? (espèces prédominantes, rares ...)

Que pensez-vous de l'intégration de l'espace dans la ville et dans ses projets ?

Comment va évoluer ce parc dans les prochaines années ? (maintien de l'existant ou projets)

Département Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

Directeurs de recherche :
SERVAIN-COURANT Sylvie
ANDRIEU Dominique
ISSELIN Francis

Miniot Juliette
Rodriguez Julie
Projet de Fin d'Etudes
DA5
2011-2012

Espaces verts, paysage et trame verte Le cas de l'agglomération tourangelle

La question de la nature en ville est au cœur de l'actualité, notamment avec le développement de l'outil Trame Verte et Bleue à l'échelle de différents territoires. La prise en compte de la biodiversité dans les politiques locales est aujourd'hui un enjeu important et certains espaces sont présentés comme de véritables réservoirs potentiels, lieux de refuge pour la faune et la flore mais également promoteurs d'un meilleur cadre de vie, et d'une nature plus présente et préservée. Notre travail de recherche s'inscrit ainsi au cœur de cette problématique en portant son attention sur les espaces verts. Ils sont aujourd'hui mis en lumière car ils répondent au besoin de nature des habitants et constituent le maillage de base d'une trame verte au sein de territoires souvent très urbanisés.

Ce travail de recherche a donc pour mission de caractériser trois espaces verts de l'agglomération tourangelle : l'île de la Métairie, le parc de Montlouis-sur-Loire ainsi que le bois des Hâtes et la forêt de Larçay. Il s'inscrit dans le cadre du projet de recherche CESAT du programme GESSOL qui interroge les services rendus à la société par les sols urbains. Pour cela, nous avons cherché à savoir ce que ces espaces verts pouvaient offrir aux habitants en termes de paysage et d'écologie.

Mots clés : Agglomération tourangelle, espaces verts, paysage, Trame Verte et Bleue, écologie, île de la Métairie, parc de Montlouis-sur-Loire, bois des Hâtes et forêt de Larçay, Loire.